

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque**

MEMOIRE D'ETUDE

"Du savoir-faire au faire-savoir":

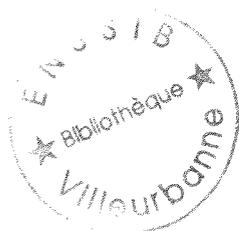
**Utilisation du colloque comme outil de
communication pour une bibliothèque
universitaire**

Sandrine MALOTAUX

**Sous la direction de Louis KLEE,
Bibliothèque de l'université de Nice**

1992

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**



**Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque**

MEMOIRE D'ETUDE

"Du savoir-faire au faire-savoir":

**Utilisation du colloque comme outil de
communication pour une bibliothèque
universitaire**

Sandrine MALOTAUX

**Sous la direction de Louis KLEE,
Bibliothèque de l'université de Nice**

Direction de la B.U. de Nice, avril-juillet 1992

Responsable de stage : L. KLEE

1992
DCB
61

1992

DU SAVOIR-FAIRE AU FAIRE-SAVOIR
S. MALOTAUX

RESUME : Ce mémoire est une étude détaillée de l'organisation par la bibliothèque de l'université de Nice de deux congrès, tenus l'un en 1992, l'autre en 1993; on insiste particulièrement sur les modalités d'organisation matérielle de ces manifestations. Plus généralement, on s'est attaché à souligner l'intérêt que présente le colloque pour une B.U. en tant qu'outil de communication de tout premier plan.

MOTS-CLE : BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE; COMMUNICATION; CONGRES;
SEMINAIRE

ABSTRACT : Detailed research about organization of two conferences by the university library of Nice, and specially about the material aspects of the organization, and the part conferences play in a library's communication policy.

KEY-WORDS : COMMUNICATION; CONFERENCE; UNIVERSITY LIBRARY

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier pour son aide Louis KLEE, inventeur du sujet de ce mémoire, et grâce à qui notre stage a été une expérience active et riche en enseignements.

Nous remercions également Christiane CHARPENTEAU et Michel MEINARDI pour les renseignements complémentaires qu'ils ont pu nous fournir et leur gentillesse.

Nous remercions enfin Monique FAVEREAU pour les services qu'elle nous a rendus pendant la rédaction de ce mémoire.

SOMMAIRE

INTRODUCTION. La BUNSA, présentation.....	p.1
CHAPITRE I. L'organisation d'un colloque : quel intérêt?.....	p.4
CHAPITRE II. Le séminaire C.P.U. / A.D.B.U. "du bon usage des B.U.".....	p.9
I - Genèse.....	p.9
II - Etablissement de la liste des participants.....	p.12
III - L'organisation matérielle.....	p.16
IV - Le déroulement.....	p.20
V - L'après-séminaire.....	p. 23
VI - Conclusion.....	p.27
CHAPITRE III. "25 ans d'informatique dans les B.U.": évolution d'un projet de colloque	p.29
I - L'origine.....	p.29
II - Le rôle du comité scientifique.....	p.31
III - L'organisation matérielle: premières démarches.....	p.34
IV - Conclusion.....	p.38
CONCLUSION.....	p.41
PIECES JUSTIFICATIVES : TABLE.....	p.43

..

INTRODUCTION

LA BUNSA : PRESENTATION

L'Université de Nice - Sophia Antipolis (UNSA) est une jeune université, créée dans les années soixante au cours du mouvement de création d'universités destiné à faire face au nombre sans cesse croissant des étudiants. Sa bibliothèque est créée en 1965 (l'ouverture de ses différentes sections s'échelonne de 1964 à 1970), et l'on a pour ce faire appliqué les *instructions de 1962*, avec des variantes (l'aménagement en niveaux, la classification CDU sont appliqués, mais la conception des bâtiments ne prévoit pas toujours le libre-accès, d'où d'inévitables difficultés pour faire passer maintenant certaines sections en libre-accès).

La BUNSA (Bibliothèque de l'UNSA) est divisée en quatre sections réparties sur les quatre campus de l'université : Lettres, Arts et Sciences humaines ; Droit, Sciences économiques et de gestion ; Sciences ; Médecine-Odontologie. Ouverte cinquante heures par semaine, gérée par une équipe de soixante-dix-huit personnes, elle offre sur 15.500 m² près de 260.000 ouvrages à 24.000 étudiants environ. Elle totalise une moyenne de 900.000 entrées par an¹. Elle abrite également une URFIST.

Dès sa création, elle a commencé à s'intéresser à l'application de l'informatique aux bibliothèques², et a rapidement concrétisé cet intérêt : dès 1969 la BUNSA tente d'utiliser l'informatique pour le catalogage matière des nouvelles acquisitions; en 1973 elle publie un catalogue collectif informatisé des périodiques de ses quatre sections (grâce au système AGAPE, qui à partir de 1975 est étendu au niveau national); en 1977 elle est parmi les premières bibliothèques universitaires de France à offrir un service de Recherche Documentaire Informatisée (R.D.I.); en 1987 elle devient la

¹ - chiffres 1991.

² - Cf M. TOULOTTE *D'AGAPE en ARCHIPEL : 25 ans d'informatique à la bibliothèque de l'Université de Nice Sophia-Antipolis*, rapport de stage, 1991.

deuxième bibliothèque universitaire française à se connecter au réseau OCLC; depuis 1991 enfin elle voit l'installation du système GEAC ADVANCE, qui permet l'informatisation générale de la bibliothèque (de l'acquisition au prêt) et permettra à terme la mise en réseau des quatre sections de la BUNSA et de tous les laboratoires de recherche de l'université.

L'UNSA fait partie de la deuxième vague de la contractualisation³, opération lancée à la suite de la publication du *rapport Miquel* en 1988. Le contrat d'établissement, signé le 11 octobre 1991, est le fruit d'une collaboration très étroite entre l'université et la bibliothèque et d'une volonté de partenariat égale de part et d'autre. La politique documentaire de l'université, selon les termes du contrat, se présente en sept points :

- connaître et organiser l'existant;
- améliorer la couverture documentaire;
- améliorer l'équipement documentaire;
- aménager, moderniser et construire (on peut signaler le projet de "bibliothèque du troisième type" à implanter sur le site de Sophia-Antipolis);
- améliorer les services rendus au public;
- informatiser et mettre en réseau les bibliothèques de l'université;
- optimiser les ressources humaines.

Une collaboration étroite et harmonieuse entre la présidence de l'université et la direction de la BUNSA est la condition de la réalisation des objectifs de la politique documentaire. C'est par une telle collaboration que la bibliothèque de l'université pourra offrir aux étudiants et aux chercheurs le meilleur outil pour leurs recherches. Conscientes de l'intérêt mutuel qu'elles pourront en retirer, la direction de la BUNSA et la présidence de l'université s'appliquent à mener une politique concertée. La BUNSA est ainsi un

³ - Cf L. KLEE, *Du cuit au cru*, Bulletin des Bibliothèques de France, t. 37, n° 2, 1992 ; pp41-43.

élément totalement intégré de l'université, et non simplement juxtaposé comme cela arrive souvent : la présence régulière du directeur de la bibliothèque aux conseils d'administration de l'université est un des actes fondamentaux de ce partenariat et de cette intégration. Si l'on ajoute à cela le fait qu'à Nice, le directeur de la bibliothèque est aussi le chargé de communication de l'université, on comprend à quel point l'intégration de la bibliothèque au sein de l'université est réussie.

Ainsi, la direction de la bibliothèque et la présidence de l'université s'attachent à œuvrer l'une et l'autre pour le bien de l'université, donc pour le bien de l'étudiant; bibliothèque et université s'attachent à l'intérêt commun, qui passe par leur propre intérêt, et sont indissociablement liées l'une à l'autre par une relation d'intérêt réciproque.

Cet intérêt commun les pousse à faire œuvre commune : cette communauté nous la retrouvons ainsi dans l'organisation des colloques qui font l'objet du présent mémoire. Sans l'aide de l'université, la B.U. connaîtrait sans doute de grandes difficultés à les organiser. Enfin, et surtout, la B.U. n'organise pas ces colloques dans le but d'en tirer elle-même, et elle seule, profit, elle y associe largement l'université, qui en fin de compte ne peut qu'en tirer le plus grand bénéfice : le dynamisme de sa bibliothèque est toujours profitable pour une université.

CHAPITRE I

L'ORGANISATION D'UN COLLOQUE : QUEL INTERET?

La BUNSA a organisé en mai 1992, pour le compte de la C.P.U. et l'A.D.B.U.¹, un séminaire intitulé "la politique documentaire d'une université : du bon usage des B.U.", et travaille depuis 1991 à l'organisation d'un colloque prévu pour septembre 1993 et portant sur l'informatisation des B.U. Pourquoi une bibliothèque universitaire consacre-t-elle tant d'efforts dans l'organisation de congrès? Dans quel intérêt? Et dans quel but? La réponse peut se donner en quatre points :

1) Le directeur de la BUNSA, M. L. KLEE, qui est aussi le chargé de communication de l'université, explique le profit qu'une B.U. doit tirer d'une telle opération : un directeur de B.U., considère-t-il, doit consacrer près de quatre vingts pour cent de son temps à la communication, interne et externe. Or, le congrès est un outil de communication sans équivalent. L'organisation d'un congrès ferait donc partie des fonctions naturelles d'un directeur de bibliothèque universitaire.

Que s'agit-il de communiquer? Une image. La B.U. doit avoir par ce biais l'image d'une entreprise dynamique, ce qui trop souvent n'est pas le cas aux yeux du monde extérieur à l'Université. Mais elle ne se préoccupe pas seulement de sa propre image : à l'extérieur, elle représentera également son université, qui se fera ainsi elle aussi une image dynamique ; on retrouve l'idée de partenariat et d'intégration de la B.U. dans son université.

Quels sont les intérêts pratiques de la communication? D'abord, se faire connaître : auprès des entreprises, des collectivités locales, des étudiants potentiels. Par l'image capable et dynamique qu'elle donne d'elle-

¹ - C.P.U. : Conférence des Présidents d'Université.

A.D.B.U. : Association des Directeurs de Bibliothèque Universitaire.

même, l'université sera à même de trouver dans les entreprises avec lesquelles la B.U. sera entrée en relations pour l'organisation de son colloque des partenaires, voire des bailleurs de fonds. La politique actuelle penche vers une relation de partenariat étroite entre universités et entreprises : travailler en commun ne peut qu'y profiter. Et même s'il n'y a pas de travail commun, l'image positive acquise par l'université grâce à l'organisation d'un colloque à l'échelle nationale favorisera ces relations.

Pour ces mêmes raisons, l'université et sa bibliothèque jouiront également d'une image positive auprès des collectivités locales (municipalité, conseil général, conseil régional) qui comptent parmi ses principaux subventionneurs. Cette image sera tout aussi positive pour les ministères concernés par l'Université (Education nationale, Recherche et Technologie) qui verront d'une part une B.U. bien intégrée dans son université, et d'autre part une université et une B.U. non seulement capables d'organiser un congrès d'échelle nationale (voire internationale) et de nouer des relations de partenariat avec des entreprises, mais aussi préoccupées de faire avancer la réflexion concernant leurs institutions.

Enfin, cette image dynamique, cette image d'ouverture vers l'extérieur, et surtout vers les entreprises acquise par l'université ne pourra manquer d'attirer à elle de nouveaux enseignants-chercheurs, de nouveaux étudiants. En améliorant son image, l'université sera ensuite à même d'améliorer son recrutement.

L'intérêt tiré de l'organisation de congrès n'est pas seulement d'offrir une image dynamique de l'université et de la B.U. Voir se réunir un congrès dont le sujet de réflexion est la bibliothèque universitaire permet de communiquer au monde extérieur à l'Université (et peut-être aux universitaires eux-mêmes?) que la B.U. est aussi un sujet de recherche à part entière. Cela permet par ailleurs d'attirer l'attention du public (par l'intermédiaire de la presse, qui joue le rôle de relai de communication) sur les universités, les B.U., leurs difficultés et leurs succès.

2) Le travail de communication ne se fait pas seulement vers l'extérieur; le directeur d'une bibliothèque universitaire, comme tout directeur d'entreprise, se doit de se soucier de la communication interne. Organiser un colloque peut l'aider à motiver son personnel en lui montrant qu'il participe au travail d'une entreprise active. Cela permet aussi de casser une certaine routine et d'orienter les énergies vers un objectif à court terme aisément visible. Tout le travail du communicateur réside alors dans la présentation qu'il fait de son projet, c'est à lui d'en montrer au personnel l'intérêt et le profit pour la bibliothèque, afin que celui-ci souhaite s'impliquer et concourir à son succès.

Enfin, dans une optique plus large, l'organisation d'un congrès peut entrer dans le cadre d'une politique active de management des ressources humaines et travailler à une meilleure intégration des membres du personnel dans l'entreprise, éveiller chez eux un intérêt renouvelé pour leur travail et la bonne marche de la bibliothèque. Ils constatent d'abord l'activité et le dynamisme de leur direction et voient clairement quelle est sa politique, sans compter qu'ils ne manqueront pas de tirer une certaine satisfaction de travailler dans une bibliothèque capable d'organiser des congrès d'importance. Communication et information du personnel ont une importance primordiale dans la bonne marche de la bibliothèque comme de toute entreprise.

3) D'autre part, de façon pratique, organiser un congrès fait partie des démarches d'intégration de la bibliothèque au sein de son université. Elle se met par ce moyen sur le même pied que les laboratoires de recherche, qui organisent fréquemment des congrès pour faire une mise au point des recherches en cours, et montre à l'université qu'une bibliothèque ne se contente pas de fournir de la documentation et qu'elle peut être aussi un sujet de réflexion.

En outre, le fait de se lancer dans l'organisation d'un congrès empêche la B.U. de se replier sur elle-même et la pousse à entrer en

communication avec tous ses partenaires de l'université, elle fera alors travail commun avec l'université et cela ne peut que renforcer les relations et améliorer l'intégration de la B.U. D'autant qu'elle œuvre alors non dans son propre et unique intérêt, mais qu'il y va du profit de l'université toute entière. Elle démontre qu'elle peut être un membre à part entière de l'université, et elle accomplit la démarche pour le devenir.

4) Un autre intérêt réside dans le colloque lui-même et ses résultats : les colloques ici étudiés portent leurs réflexions sur la place de la B.U. dans l'université et sur les problèmes liés à l'informatisation des B.U. Il s'agit donc de contribuer à faire avancer la réflexion sur les B.U., d'y donner une impulsion. La B.U. organisatrice prend alors un rôle d'initiateur. Elle provoque la réflexion, lui permet de se mettre en route, de se développer. Elle montre qu'on peut réfléchir sur la B.U., et par là elle pousse à le faire. Alors, ce n'est pas le colloque en lui-même qui est le plus important, c'est la réflexion que l'on commence à y faire et qui pourra se poursuivre ensuite ; c'est le fait de démontrer que la B.U. est un sujet de recherche, et qu'elle en a besoin.

Enfin, elle tire aussi du congrès le même profit que les autres B.U. : la possibilité de communiquer avec les membres de la profession (et les universitaires dans le cas du premier colloque) et réfléchir en commun. Les résultats pratiques auxquels aboutissent ensuite ces réflexions seront profitables à tous, y compris la B.U. organisatrice. Elle en tire donc un double profit : celui qu'elle obtient en tant qu'organisatrice, et celui qu'elle obtient en tant que participante.

En conclusion, il est permis de dire que le colloque est essentiellement un outil de communication, et un outil de communication fondamental. Pour cela, son organisation doit être soignée et minutieuse, rien ne doit être laissé au hasard. Les prochains chapitres seront donc consacrés

à l'organisation pratique (et non aux débats qui s'y sont déroulés) de deux congrès organisés par la BUNSA. Tous deux sont d'essence différente. Le premier est un séminaire national organisé en mai 1992 sur une journée, dont le but était de faire se rencontrer présidents d'université et directeurs de B.U. ; le second, plus ambitieux, est un colloque qui s'étendra en 1993 sur deux jours et demi, ouvert à plusieurs pays européens, accompagné de deux expositions (muséologique et commerciale), et dont le thème sera l'informatisation des B.U. L'organisation de deux congrès d'importance très différente se fera selon des modalités tout aussi différentes.

CHAPITRE II

LE SEMINAIRE C.P.U./A.D.B.U. "DU BON USAGE DES B.U." ORGANISATION, DEROULEMENT, RESULTATS

Les 20 et 21 mai 1992 s'est déroulé sur le campus Sciences de l'Université de Nice Sophia-Antipolis, siège de la présidence et de la direction de la B.U., un séminaire réparti sur deux demi-journées visant à rassembler présidents d'université, directeurs de B.U. et représentants du ministère de l'Education Nationale afin de se pencher sur la politique documentaire des universités et le rôle qu'y tiennent les bibliothèques universitaires. Il avait aussi pour mission de faire se rencontrer pour la première fois les présidents d'université et les directeurs de B.U. qui, s'ils travaillent en proximité, sont souvent deux milieux qui se rencontrent peu et se méconnaissent relativement. Le séminaire, organisé sous l'égide de la C.P.U. et de l'A.D.B.U., a rassemblé quelques cent-cinquante personnes. Tout le personnel de la direction, aidé de quelques membres du personnel de la présidence, a eu pour mission d'accueillir et guider les participants, et la direction de la B.U. a dû aussi s'occuper des repas et conseiller parfois sur le choix des hôtels. L'organisation pratique a donc presque entièrement été à la charge de la B.U. Comment et pourquoi l'idée de ce séminaire est-elle née? Quels en ont été les différents instigateurs et partenaires? Comment une telle organisation a-t-elle été possible? Quels en ont été les résultats? C'est ce que nous allons ici étudier.

I - GENESE

Les années quatre vingts ont été riches en nouveauté pour les bibliothèques universitaires : c'est pendant cette décennie que s'est généralisé l'usage de l'informatique dans la gestion des bibliothèques et leur mise en réseau, ce qui implique une nouvelle réflexion sur le métier de bibliothécaire et de nouveaux usages. C'est également dans les années quatre vingts que se développe la volonté d'une plus grande intégration des B.U. dans leur université

par le biais des Services communs de la Documentation, dont la mise en place fait suite à la parution du décret sur la documentation du 4 juillet 1985, en application de la loi Savary sur l'enseignement supérieur. En 1988, la publication du rapport Miquel sur les bibliothèques universitaires provoque de la part de l'Etat une prise de conscience sur la situation difficile des B.U., et le budget qui leur est consacré est triplé. En 1989 enfin est lancée en application de la loi Savary (et en tenant compte du rapport Miquel) la politique de contractualisation, qui lie les universités à l'Etat par un contrat de quatre ans, dans lequel elles se fixent un certain nombre d'objectifs à remplir dans ce laps de temps, tant dans le domaine de la recherche que dans celui de la documentation.

En 1992 il convenait de faire le point sur l'application de ces mesures, sur l'état des B.U. et leur intégration au sein des universités. En outre, malgré ce que pouvait laisser présager l'esprit des différents textes qui ont jalonné la décennie passée, présidents d'université et directeurs de B.U., qui ont des préoccupations et des objectifs communs, se rencontrent peu. Une des idées principales de ce séminaire est donc de faire se rencontrer ces deux mondes afin que chacun puisse exprimer ses points de vue, et que chacun prenne conscience de leur communauté d'intérêt. Il s'agit enfin de consacrer l'importance nouvelle prise par la politique documentaire au sein des universités et celle du rôle que tient la B.U. dans cette politique.

Le projet d'un tel séminaire était dans l'air depuis plus d'une année au moins : début 1991 une réunion entre des représentants de l'A.D.B.U. et de la C.P.U. aborde le sujet. Il mûrit lentement et se précise de plus en plus jusqu'au début de l'année 1992, où l'on décide de le réaliser rapidement, en y associant la D.P.D.U.¹.

Les trois partenaires travaillent dès alors à son organisation et, préalablement à l'organisation matérielle, s'occupent de son contenu. Avant tout, ils choisissent la date, opération toujours délicate puisque c'est d'elle que dépend la venue ou non des participants. Il la faut suffisamment éloignée dans

¹ - DPDU : Direction de la Programmation et du Développement Universitaire

le temps pour que les agendas soient encore vierges; il convient aussi d'éviter de la placer pendant des vacances ou bien lors des rentrées universitaires ou des périodes d'examens, moments où présidents d'université et directeurs de B.U. sont très pris. Pour ce séminaire, certaines circonstances ont aidé au choix : la tenue du congrès de l'Association des Bibliothécaires de France à Arles à partir du 22 mai, et la réunion de la C.P.U. prévue en Corse pour l'après-midi du 21 mai. Placer le séminaire les 20 et 21 mai pourra permettre aux participants de grouper leurs déplacements dans la même semaine et la même région, et leur évitera des frais et une perte de temps trop importants.

A la suite de nombreuses consultations téléphoniques, un premier programme provisoire est établi² : le séminaire se déroulera sur deux demi-journées (l'après-midi du 20 mai 1992 et la matinée du 21); la première sera consacrée à un travail de réflexion partagé entre trois ateliers, dont les thèmes sont les suivants :

-> la rénovation des méthodes pédagogiques (où seront abordés les thèmes de la restructuration et de la contractualisation);

-> la couverture documentaire de la recherche (où l'on parlera entre autres des réseaux, du coût de l'informatisation, du droit de propriété intellectuelle avec notamment le problème des photocopies);

-> les relations des B.U. avec les réseaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Chaque atelier verra l'intervention d'un président d'université, d'un directeur de B.U. et d'un représentant des trois directions ministérielles concernées (la DESUP pour l'atelier I, la D.R.E.D.³ pour l'atelier II, la D.P.D.U. pour l'atelier III).

La deuxième demi-journée sera consacrée à la présentation des synthèses des travaux des différents ateliers, suivie d'un débat général et d'une conclusion.

Les noms des présidents de séance, des rapporteurs et des intervenants ne sont pas encore définitivement établis, mais les premiers contacts sont pris : la C.P.U. fait des démarches auprès des présidents d'université, l'A.D.B.U. s'occupe des directeurs de B.U., et la D.P.D.U. conseille ces deux organismes dans les choix à effectuer.

² - Voir pièces justificatives, I.

³ - DESUP : Direction de l'Enseignement Supérieur;

DRED : Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales.

Le programme est ensuite modifié, la version définitive⁴ en est établie lors d'une réunion rassemblant les trois partenaires, le 24 mars 1992. Ce programme comporte une répartition en quatre ateliers :

- 1) Le Service commun de la documentation;
- 2) La contractualisation en marche;
- 3) B.U. et études supérieures;
- 4) Informatique et réseaux.

Le déroulement de la matinée du 21 mai reste inchangé.

Les noms des principaux intervenants et des animateurs d'atelier ("présidents" dans la version précédente) commencent à être connus, ainsi que ceux des rapporteurs (qui passent de deux par atelier à un seul), même s'il subsiste des incertitudes pour certains ateliers.

Lors de cette réunion, un budget de 36.000 francs (où chacun participe pour un tiers) est alloué aux organisateurs : M. M. BORNANCIN, vice-président de la C.P.U. et président de l'UNSA, et M. L. KLEE, membre du bureau de l'A.D.B.U. et directeur de la BUNSA, qui comptent parmi les principaux instigateurs du projet. La BUNSA est chargée de l'organisation matérielle.

L'organisation et le contenu du séminaire se précisent. On passe alors à la phase suivante : alerter toutes les personnes concernées de la tenue du séminaire, et clore la liste des intervenants.

II - Etablissement de la liste des participants

Lorsque la structure du séminaire est établie, la démarche la plus importante, et qui commande ensuite l'organisation matérielle, est, dans un premier temps, d'avertir suffisamment à l'avance toutes les personnes intéressées par la tenue d'un tel séminaire, puis d'établir une liste des participants à mesure qu'arrivent les réponses. Lorsque cette liste donnera une idée suffisamment précise du nombre final des participants, on pourra alors s'occuper de la logistique.

⁴ - Voir pièces justif., II.

L'établissement de la liste des participants se fait en trois phases :

1) Etablir une liste d'envois

Il importe pour cela de réfléchir à l'avance à ce que l'on veut faire du séminaire : désire-t-on plutôt une réunion "intime", ne rassemblant que les partenaires concernés? Désire-t-on une forte présence de l'Etat? Souhaite-t-on faire une grosse publicité autour de l'événement? La liste préliminaire doit être aussi complète que possible, afin d'éviter des oublis importants que l'on réparerait en dernière minute. Il va sans dire que cette liste doit être présentée rationnellement (classée dans l'ordre alphabétique des personnes contactées et/ou par institution : universités/ B.U./ ministères/ presse), afin de faciliter l'identification des réponses et d'éviter recherches fastidieuses et perte de temps.

L'établissement de cette liste relève du travail conjoint de la BUNSA, aidée de l'A.D.B.U., et de la C.P.U.. Elle est complétée à l'occasion de réunions entre le directeur de la BUNSA et le président de l'UNSA. Outre les directeurs de B.U. et les présidents d'université, elle prévoit de contacter le cabinet du ministre de l'Education nationale, les principales directions du ministère concernées par l'enseignement supérieur (D.P.D.U., D.R.E.D., DESUP), le Conseil supérieur des bibliothèques, les inspecteurs généraux des bibliothèques, ainsi que la presse professionnelle et les principaux quotidiens d'information : les organisateurs ont eu la volonté de faire de ce séminaire un événement majeur.

2) Les envois

Une fois la liste établie, il convient d'effectuer les envois suffisamment à l'avance, afin de donner à chacun le temps de prendre ses dispositions, en fonction son agenda. Il est cependant préférable de ne pas s'y prendre trop longtemps à l'avance, car le risque serait que les documents envoyés soient mis de côté en attendant d'être traités en temps utile, et finissent par être oubliés. Dans notre cas, les envois sont effectués aux alentours du 15

avril. Les vacances de printemps, qui s'étendent, suivant les zones, entre la deuxième quinzaine d'avril et la première quinzaine de mai, ont pu parfois poser problème, les personnes intéressées n'expédient alors leur réponse ou même ne reçoivent l'information qu'à leur retour de vacances; ce qui occasionne des retards pour l'établissement de la liste des participants.

Les envois sont faits de façon séparée, la C.P.U. s'occupe de contacter les présidents d'université et la BUNSA se consacre au reste de la liste. Chaque envoi comporte un programme du séminaire, un coupon réponse, une lettre du vice-président de la C.P.U. (qui est, rappelons-le, le président de l'UNSA) et, pour les directeurs de B.U., une lettre du directeur de la BUNSA⁵. Cette lettre fait appel à toutes les personnes qui souhaitent faire une intervention lors du séminaire, elle demande également aux directeurs de B.U. de relancer leur président pour le pousser à venir en personne participer au séminaire : il s'agit d'éviter que les présidents ne se fassent représenter par leur directeur de B.U., car dans ce cas l'objectif du séminaire serait manqué.

A tous ces documents, on a ajouté un petit guide des hôtels de Nice et un plan de la ville, afin d'aider les participants dans le choix de leur lieu d'hébergement.

3) Etablissement de la liste des participants

La liste des participants est établie à partir du dépouillement des coupons-réponse dûment remplis, renvoyés par les personnes contactées. On utilise pour la constituer un Macintosh équipé du tableur *EXCEL*.

Les premières réponses arrivent dès la fin du mois d'avril. A mesure que le dépouillement avance, certaines difficultés occasionnées par de petits défauts d'organisation se font jour :

- le premier consiste dans la présentation même du coupon-réponse, qui omet de demander aux participants de mentionner leur fonction. Souvent, les seuls renseignements que l'on possède sont leurs nom, prénoms et parfois adresse. Cela ne pose guère de problème quand il s'agit d'un directeur de B.U. ou d'un président d'université (on se reporte alors à la liste des envois),

⁵ - Voir pièces justific., III.

mais l'identification est beaucoup plus difficile lorsque les présidents d'université se font représenter par un vice-président ou un professeur. La personne chargée du dépouillement doit alors consacrer une partie de son temps à établir les identités en téléphonant au secrétariat de la C.P.U. ou, lorsque la C.P.U. ne peut donner de réponse précise, aux universités concernées.

- une autre difficulté, de moindre importance, réside dans le partage des tâches : c'est la C.P.U. qui s'est occupée de contacter les présidents d'université, pour trouver parmi eux des intervenants comme des participants. Mais toutes les réponses sont envoyées à la BUNSA, qui ne possède pas la liste des envois effectués par la C.P.U., d'où des problèmes d'identification lorsque les réponses ne comportent ni mention de fonction, ni le nom de l'université concernée. Il est donc nécessaire de se faire transmettre après coup une liste des présidents d'université.

A cela s'ajouté le problème des réponses tardives (certaines sont arrivées le 18 mai) : un pointage régulier sur la liste des envois permet de voir quelles personnes n'ont pas encore répondu et de les relancer par téléphone (d'où l'importance d'avoir des listes d'envois scrupuleusement établies).

Le tableau de dépouillement établi d'après les coupons-réponse comporte 11 colonnes : - les trois premières concernent l'identité du participant (nom et prénom / université / fonction);

- puis deux colonnes portent sur les heures et jours d'arrivée, puisqu'une navette est prévue à l'aéroport pour l'avion de 12h15 en provenance de Paris;
- ensuite, quatre colonnes concernant la participation aux quatre ateliers (un O remplit la case si la réponse est positive; sinon, elle reste vide);
- trois colonnes enfin pour la participation aux déjeuners et dîners (remplies selon le même système).

Le logiciel *EXCEL* permet de procéder à des tris par colonne : outre le tri alphabétique par nom, université ou fonction, il est possible de procéder à un tri par atelier, ou bien en prenant comme critère la présence ou non aux repas : ce qui permet d'obtenir sur commande une liste des participants de chaque atelier,

une liste des personnes présentes au dîner etc. Le dépouillement en est grandement facilité.

III - L'ORGANISATION MATERIELLE

L'organisation matérielle du séminaire se fait parallèlement au dépouillement des réponses, mais elle en est pour une part tributaire puisqu'il est nécessaire d'avoir suffisamment tôt une estimation du nombre des participants, afin de commander les repas et les navettes et de réserver les locaux où se tiendront les ateliers. La liste des intervenants est complétée grâce aux réponses envoyées au directeur de la BUNSA, à la suite de l'appel lancé dans sa lettre expédiée le 17 avril. Courant mai, le programme est définitivement établi, avec les noms de chaque animateur d'atelier et rapporteur.

Une équipe a été constituée, elle se compose de l'attachée d'administration, la stagiaire chartiste et les secrétaires de la direction de la B.U. et se consacre aux tâches d'organisation ; l'attachée d'administration s'occupe de la préparation matérielle et la stagiaire du suivi des invitations. Cette équipe dispose d'une assez large autonomie de travail. Remarquons que ces tâches ont été pour les membres du personnel concernés un surcroît de travail mais que, conscients de l'intérêt qui en découlait pour la B.U., donc pour eux, chacun a accepté volontiers de fournir un gros effort supplémentaire. Ce qui prouve combien le personnel, bien motivé et bien informé des objectifs de son entreprise, sachant clairement ce pour quoi il travaille, n'hésite pas à fournir un supplément de travail lorsque cela s'avère nécessaire.

Le budget alloué aux organisateurs est, rappelons-le, de 36.000 francs. Les repas de midi sont aux frais des participants, mais le dîner du 20 mai est à la charge des organisateurs, qui doivent également s'occuper des transports (transfert de l'aéroport à l'UFR de Sciences, transfert entre le campus et le restaurant pour le repas du soir et retours aux hôtels) et éventuellement prévoir une activité avant le dîner. Enfin, pour faire le tour des tâches qui incombent aux organisateurs, ajoutons qu'il leur faut trouver quatre salles dont une où l'on puisse rassembler environ cent-quarante personnes.

C'est ce dernier point qui pose le moins de problème : le séminaire aura lieu sur le campus de l'UFR Sciences, il est facile d'y trouver des salles; les séances plénières et l'un des ateliers se tiendront dans la salle de réunion de la présidence (dite "Salle des Actes"), les autres ateliers dans des salles de cours ou amphithéâtres. Toutes ces salles étant un peu dispersées, il est également nécessaire de penser à mettre en place sur le campus un système simple de signalisation.

Pour les repas de midi, le choix du restaurant ne fait pas non plus grande difficulté. La BUNSA réserve pour les dates du 20 et 21 mai une partie de la salle du restaurant universitaire du campus. Cela permet aux participants de déjeuner sur place (et évite leur éparpillement), à un prix peu élevé : le tarif est fixé à cinquante francs par repas. L'attachée d'administration de la B.U. est chargée de commander les repas, ce qui n'est possible que lorsque le nombre des réponses est à peu près complet (tout repas commandé inutilement sera à la charge des organisateurs). Il ne faut pas pour autant attendre le dernier moment et prévenir les responsables du restaurant assez tôt : une "pré-commande" est passée trois semaines à l'avance, alors que la liste des participants est loin d'être complète; c'est une commande de principe, sans précision sur le nombre des repas. L'attachée d'administration confirme la commande et précise le nombre des repas une semaine à l'avance. A cette date, toutes les réponses ne sont pas encore arrivées. On doit donc procéder à des estimations d'après les chiffres disponibles. Le nombre des réponses ne dépasse guère les cent-dix, et celui des envois est d'environ deux cents. Il semble improbable que près de la moitié des personnes contactées ne viennent pas : on estime donc le nombre des réponses négatives (qui se traduisent presque dans tous les cas par une absence de réponse) au quart du total. Et l'attachée d'administration commande cent-quarante repas.

Chaque participant paiera cinquante francs pour son déjeuner, mais le vin n'est pas compris : c'est la B.U. qui le prend en charge, elle se remboursera plus tard lorsque les subventions accordées pour l'organisation du séminaire seront versées.

Pour le dîner, offert par les organisateurs, le choix du restaurant est plus difficile. Avant tout, il convient de savoir ce que l'on veut faire de ce dîner : s'agira-t-il d'un solennel dîner de gala, avec menu très raffiné ou préférera-t-on quelque chose de plus simple? Fera-t-on un service à la table ou choisira-t-on la formule du buffet?

La simplicité l'emporte dans l'esprit des organisateurs (repas simple sous forme de buffet). Reste à trouver un restaurant. Après quelques hésitations, après avoir envisagé la tenue du dîner dans une salle du palais des congrès NICE-ACROPOLIS (dont les tarifs trop élevés ont fait renoncer les organisateurs), le choix finit par se porter sur le restaurant universitaire de l'UFR de Droit, dont le responsable fait à la fin du mois d'avril des propositions intéressantes à l'attachée d'administration. Il propose en effet un dîner-buffet de qualité, vin et service compris, pour cent-cinquante francs par personne. La démarche de commande est la même que pour les déjeuners. Le dîner revient en tout à 19.500 francs; les fonds cette fois sont avancés par l'université, que la B.U. remboursera lorsqu'elle touchera la subvention.

Lorsque le nombre définitif des participants est à peu près établi, la direction de la B.U. se charge de réserver des autocars pour effectuer le transfert jusqu'à l'UFR Sciences. Il est prévu qu'une navette soit présente à l'aéroport le 20 mai à partir de 12h15, heure d'arrivée de la plupart des participants. Le nombre total des personnes arrivant aux alentours de 12h15 est établi grâce au tableau de dépouillement, il est environ de soixante-dix. La direction de la B.U., qui avait pris un contact préalable avec une compagnie d'autocars niçoise, passe le 18 mai commande de deux autocars de cinquante personnes pour le transfert à partir de l'aéroport, auquel s'ajoute le 20 mai au soir un troisième véhicule pour transporter les participants au restaurant universitaire de l'UFR de Droit puis les ramener à leurs hôtels. Le coût total de l'opération est de 7.000 francs.

Enfin, la B.U. songe à distraire les participants dans l'intervalle qui sépare la fin des discussions au sein des ateliers de l'heure du dîner, fixée à 20h30. Initialement, un apéritif est prévu. Puis l'on envisage d'offrir un divertissement plus original : un concert de musique ancienne. Quelque temps

auparavant, une claveciniste niçoise, qui dirige un petit ensemble de musique ancienne, était entrée en contact avec la direction de la BUNSA. Organiser un concert permettra de faire d'une pierre deux coups : faire passer un moment agréable aux participants du séminaire et promouvoir les activités culturelles de la ville de Nice.

C'est à nouveau l'attachée d'administration qui s'occupe d'arranger l'affaire : elle entre en contact avec la claveciniste et négocie le cachet, fixé à 5.000 francs. L'artiste a toute liberté d'établir le programme, à la seule condition que le concert ne dure pas plus d'une heure. L'attachée d'administration se charge ensuite de trouver un lieu approprié à une telle manifestation. Cela ne pose pas problème : le campus Sciences est établi dans le parc d'un château du XIXe siècle, monument classé, et le château est le siège de la présidence. Ce monument possède un petit théâtre, qui sert habituellement de salle de cours, tout à fait propre à la tenue d'un concert. Elle obtient donc de l'université l'assurance que le théâtre sera réservé et libéré assez tôt le 20 mai pour permettre de l'arranger de façon adéquate et d'y répéter un peu avant le début du concert.

Enfin, une autre idée pour distraire les participants est de leur proposer, après le dîner, une visite du Vieux Nice. L'un des trois autocars réservés pour la soirée du 20 mai est donc affecté au transport des candidats à la visite.

On le voit, dans l'idée des organisateurs le séminaire ne doit pas seulement être une réunion de travail. Il s'agit d'en faire pour les participants un événement agréable, afin qu'ils en gardent bon souvenir. Par la même occasion, on en profite pour leur faire découvrir un tant soit peu la ville dans laquelle ils séjournent, ses activités culturelles et ses quartiers touristiques. Les organisateurs ont tout à gagner en songeant aux activités "extra-séminaire", qui, tout autant que le reste, font partie de leur politique de communication. Une organisation soignée dans le moindre détail et qui fait alterner séances de travail et moments de loisir est la condition du succès du séminaire. Ce premier succès ne pourra manquer d'attirer nombre de participants aux congrès ultérieurs organisés par les mêmes institutions.

En dernier lieu, constatons que la BUNSA ne s'est pas chargée de l'hébergement des participants; il est préférable en effet de laisser chacun se loger à son gré, non toutefois sans donner quelques indications : une liste d'hôtels a été transmise et des renseignements complémentaires ont souvent été donnés par téléphone. Se charger de l'hébergement est une tâche irréalisable pour une équipe peu nombreuse et déjà très occupée par les responsabilités que nous venons d'évoquer.

Notons que cette équipe est seulement composée d'une partie des membres de la direction de la B.U. (essentiellement le directeur, l'attachée d'administration, les secrétaires et la stagiaire chartiste) et qu'ils se consacrent au séminaire sans pour autant négliger leurs responsabilités dans la bonne marche de la bibliothèque : personne hormis la stagiaire ne peut se consacrer à plein temps à l'organisation de la manifestation. Chaque membre de l'équipe s'est vu confier une tâche particulière, pour la remplir il dispose de la plus grande liberté. Des réunions régulières permettent de faire le point sur l'avancement des travaux et, lorsque le plus important est fait, de se pencher sur les petits détails de logistique qui permettront le déroulement le plus harmonieux. Tout doit être prévu afin que l'on soit en mesure de répondre à toute demande.

IV - LE DEROULEMENT

Nous ne traiterons pas ici du contenu des débats (auxquels nous n'avons pas pu assister puisqu'il nous incombait de veiller à certains détails d'organisation), mais plutôt du déroulement matériel du séminaire.

La BUNSA s'est dans un premier temps occupée d'organiser les grands moments du séminaire (arrivées, repas, séances de travail...). L'équipe chargée de l'organisation doit maintenant songer aux détails de son déroulement effectif : l'accueil, la prise en charge, l'identification et l'information des participants.

L'on décide que sera remise à chaque participant une pochette nominative contenant tous les documents qui lui seront nécessaires pendant le séminaire. A la demande de l'attachée d'administration, un lot de cent-cinquante pochettes au logo du département est gracieusement fourni par le Conseil général. Dans chacune, on glisse le programme du séminaire, les menus et le programme du concert, ainsi qu'une liste générale des participants et une liste par atelier. On s'occupe ensuite de rédiger le texte de badges (achat effectué aussi par l'attachée d'administration) qui seront distribués en même temps que les pochettes, puis de préparer les tickets de restaurant pour les repas de midi. Ces opérations, simples détails, sont tout de même assez longues à réaliser, d'autant que la liste générale des participants, qui sert de référence, n'est complète que très tardivement.

Enfin, l'avant-veille du 20 mai, tout semble prêt, à quelques détails près. Une réunion de l'équipe d'organisation procède à une mise au point et fait la répartition entre les différents membres des responsabilités qui leur incomberont pendant le déroulement du séminaire. Pendant les deux journées concernées, l'attachée d'administration, les trois secrétaires de la bibliothèque, la stagiaire, aidée de quelques membres du personnel de la présidence, seront mobilisées en permanence; le directeur, quant à lui, sera accaparé par le déroulement des débats (il est l'animateur d'un des ateliers). L'attachée d'administration et la stagiaire sont également désignées pour être des "personnes-ressource" : elles fourniront à tout moment tout renseignement utile et pourront à l'occasion effectuer quelques démarches pour les participants, comme téléphoner à leur hôtel pour modifier leur heure d'arrivée, les raccompagner à la gare ou à l'aéroport au moment de leur départ.

La matinée du 20 mai est consacrée à l'accueil des arrivants. Une partie du personnel reçoit les participants à leur arrivée sur le campus, tandis que le directeur aidé de deux membres de son équipe se charge de l'accueil à l'aéroport : la liste de toutes les personnes arrivant par avion aux alentours de 12 heures a été établie à partir du tableau de dépouillement, elle permet de faire en sorte que les navettes quittent l'aéroport en n'oubliant personne.

A 13 heures, toute l'équipe se retrouve à l'entrée du restaurant universitaire, où elle procède à la distribution des pochettes, à l'encaissement du prix des deux repas de midi et au pointage des convives sur les listes. L'opération se passe relativement bien, malgré une attente qui se prolonge plus d'une demi-heure pour certains; cela est dû à un petit défaut d'organisation : deux personnes seulement occupées à l'encaissement et à la remise des tickets de restaurant était un nombre insuffisant.

Il faut ensuite accueillir les participants à l'entrée de la salle choisie pour la tenue de la première séance plénière. Badges et pochettes sont remis aux personnes arrivées après le déjeuner. Pendant toute la durée des débats, l'une des "personnes-ressource" est chargée de guider les retardataires et d'accompagner les personnes désirant changer d'atelier. Pendant ce temps, le reste de l'équipe prépare la pause prévue à 16h30, pendant laquelle tout le personnel mobilisé se charge de faire le service des boissons. Il est important de ménager des pauses pendant les débats, car elles sont pour les participants des moments de détente, et leur fournissent surtout l'occasion de se rencontrer et discuter plus aisément que pendant les séances.

Le service d'une partie de l'équipe cesse avant 19 heures. L'attachée d'administration s'est occupée de l'installation de la salle de concert et de l'accueil des musiciens, la seconde "personne-ressource" se charge de guider les participants jusqu'au théâtre du château. Dès la fin du concert (20 heures), les deux membres restant de l'équipe se rendent au restaurant universitaire de l'UFR de Droit, où elles sont encore responsables de l'accueil. En dernier lieu enfin, après le repas, c'est le directeur de la BUNSA qui se charge d'accompagner et guider les personnes qui ont souhaité participer à la visite du Vieux Nice.

La matinée du 21 mai est plus calme : les membres du séminaire connaissent les lieux. Comme la veille, on fait le service des boissons pendant les pauses, et on procède à l'encaissement du prix du repas de midi pour les quelques personnes qui ne l'avaient pas encore payé. Dans l'après-midi, l'une

ou l'autre des personnes de l'équipe a pu accompagner des participants jusqu'à l'aéroport.

Grâce à une organisation préalable minutieuse, le séminaire s'est déroulé de la façon la plus satisfaisante, tant pour les organisateurs que pour les participants. Le facteur humain compte aussi pour beaucoup, il est en grande partie responsable du succès du séminaire : une équipe bien articulée, où chacun se voit assigner une responsabilité claire et précise, une équipe dynamique et motivée enfin, car consciente de l'intérêt que la B.U. et son université retireront du succès de la réunion, est le plus sûr facteur de réussite.

V - L'APRES-SEMINAIRE

1) récapitulation des dépenses effectuées

36.000 francs ont été alloués aux organisateurs par la D.P.D.U., la C.P.U. et l'A.D.B.U.. Cette somme n'a été versée qu'après la tenue du séminaire, dans un premier temps l'université et la B.U. ont dû avancer les fonds nécessaires, nous l'avons vu. Les dépenses se répartissent de la façon suivante:

DINER.....	20.000 FF
LOCATION DES AUTOCARS.....	7.000 FF
CONCERT.....	5.000 FF
FRAIS DE SECRETARIAT.....	2.000 FF
FAUX-FRAIS.....	2.000 FF
(invités et vins repas de midi)	
	<hr/>
	36.000 FF

Le dîner a été pris en charge par l'université, le reste est aux frais de la B.U.

2) Les résultats

L'objectif du séminaire était de réunir présidents d'université et directeurs de B.U. pour faire en sorte que ces deux mondes se connaissent mieux et fassent ensemble le point sur la politique documentaire des universités. Il n'est pas conçu comme un objectif en soi, mais doit marquer si possible le début d'une nouvelle période, celle d'une coopération plus étroite entre universitaires et bibliothécaires. Chacun des thèmes abordés dans les différents ateliers doit être conçu comme une piste de recherche, on ne fait que soulever les problèmes et les énumérer⁶.

Cet objectif a-t-il été réalisé? Il est encore trop tôt pour savoir si le séminaire aboutira à long terme à un dialogue constant entre universitaires et bibliothécaires, tout ce que l'on peut constater est que l'ensemble des participants est unanime pour le souhaiter. Le séminaire a bien été conçu comme une journée de rencontre. Différents problèmes ont été soulevés pendant les débats, et il s'est fait jour une ferme volonté de les approfondir. Des deux côtés, on appelait au dialogue, et l'on avait bien l'intention de persévérer dans cette voie. On peut citer ici la conclusion du compte-rendu rédigée par Mme Bernadette JULLIEN, directeur de la B.U. de Paris X, et rapporteur de l'atelier III ("B.U. et études supérieures") animé par le Président POUYET (université Grenoble II) :

"Mais ce n'est qu'un début, conclut le Président POUYET. Tous les problèmes ébauchés pourront faire l'objet de nouveaux débats, puisque le dialogue souhaité entre les présidents d'université et les responsables de B.U. et de S.C.D. a été ébauché, et bien ébauché, grâce à ces deux jours de travail et de rencontre."

Le grand nombre des présidents et des directeurs de B.U. présents, ainsi que la représentation du ministre de l'Education nationale par l'intermédiaire d'un membre de son cabinet, la représentation de toutes les directions ministérielles intéressées par l'enseignement supérieur (DESUP,

⁶ - Voir pièces justif., IV, les compte-rendus des débats des différents ateliers.

D.R.E.D., D.P.D.U.) et d'instances tel le Comité National d'Evaluation ou le Conseil Supérieur des Bibliothèques, ont permis de faire de ce séminaire un événement majeur. Les points de vue ont été échangés, le ministère a expliqué et défendu sa politique, chacun a pris acte du rôle nouveau pris par les B.U. grâce aux efforts sans précédent mis en œuvre par le ministère après la publication du rapport Miquel. Mais tous sont convenus que ce n'était pas encore suffisant, que l'effort doit se poursuivre et que cela passe avant tout par une coopération entre enseignants-chercheurs et bibliothécaires. Le ministère a pu prendre note de la bonne volonté dont a fait preuve chacune des parties.

Peut-on en conclure pour autant que débute une ère nouvelle? Nous l'avons dit, il est trop tôt pour se prononcer. Cependant, rendez-vous a été pris de part et d'autre pour se rencontrer à nouveau et approfondir les sujets abordés ou faire le point de l'évolution de la situation depuis la tenue de cette réunion. Le séminaire, on le constate, a eu le rôle déclencheur que l'on souhaitait, et on peut penser que de telles manifestations seront sûrement régulièrement organisées par la suite.

Dans un premier temps, les suites du séminaire consistent en la publication d'actes, qui seront distribués à tous les participants. Chaque rapporteur d'atelier est chargé de rédiger un compte-rendu, qu'il envoie ensuite au directeur de la BUNSA. Au mois de septembre 1992, tous les compte-rendus lui sont parvenus. Il reste à en préparer la publication et à les expédier à chaque participant.

L'importance majeure d'un tel événement dans l'évolution des pratiques documentaires et pédagogiques des universités a été consacrée par la présence de la presse pendant la durée du séminaire. Nous l'avons vu, les quotidiens nationaux (*Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération*) et le quotidien de la région, *Nice-Matin*, avaient été contactés et informés de la tenue d'une telle manifestation. Le journaliste chargé de la rubrique "Education" au *Monde* est venu assister à l'intégralité du séminaire, *Nice-Matin* n'est venu que pour la matinée de synthèse. Le 28 mai, *Le Monde* publie un long article⁷ destiné à faire

⁷ - Le texte de l'article est en pièces justific., V.

le compte-rendu de la réunion. Cet article fait le point sur l'évolution de la situation des B.U. depuis le rapport Miquel (dissipant ainsi certaines idées reçues encore très répandues) puis dresse un bilan des différents problèmes soulevés pendant les débats.

La publication d'un tel article fait que le séminaire, qui au départ ne semble devoir concerner qu'universitaires et directeurs de B.U., devient un événement susceptible d'intéresser un plus large public; le séminaire a donc servi de prétexte à une plus large information, puisque l'article ne se contente pas de parler de la réunion, mais présente aux lecteurs une vue plus générale sur les bibliothèques universitaires; celles-ci ont encore souvent mauvaise réputation et sont parfois toujours considérées comme des établissements "sinistrés" : l'article pousse les lecteurs à réviser leur opinion et leur offre une juste vue de l'état actuel des B.U., des progrès accomplis et de ceux qu'il reste à faire. Il se présente comme un bilan des mesures prises depuis la parution du rapport Miquel : c'était aussi l'un des objectifs du séminaire.

Signalons également que le quotidien régional *Nice-Matin* publie un article⁸ le 23 mai. Plus court que le précédent, cet article vise à informer ses lecteurs de la tenue d'un congrès important dans les locaux de l'université de leur région, mais n'est pas un compte-rendu de la réunion. Le fond de l'article traite plutôt de l'importance du rôle pris par les bibliothèques universitaires dans les nouvelles méthodes pédagogiques, qui laissent une plus grande autonomie à l'étudiant et privilégient le travail personnel.

3) Conséquences pour l'UNSA et sa B.U.

L'université de Nice tire évidemment un certain bénéfice du succès du séminaire. Avoir organisé et abrité une réunion dont le ministère de tutelle et la presse quotidienne s'accordent à reconnaître l'importance est un atout majeur. Elle a fait la preuve de sa capacité à organiser une manifestation d'importance nationale et de l'intérêt qu'elle prend aux problèmes généraux de l'enseignement supérieur, et montre qu'elle cherche à contribuer à les résoudre

⁸ - Voir pièces justific., VI.

et faire évoluer la situation. Elle démontre ainsi à sa région, à l'Etat, qu'elle est une université active. Il va sans dire que la publication d'articles dans *Nice-Matin*, et mieux encore dans *Le Monde*, aident grandement à la communication de cette image. Par ailleurs, la publication de ces articles sert à prouver ce que nous avançons, que le congrès est un instrument de communication fondamental, pour l'université organisatrice bien entendu, mais plus largement pour tout le monde universitaire, puisqu'ils ont pu contribuer à ranimer le débat sur les bibliothèques universitaires.

VI - CONCLUSION

Le succès d'une telle manifestation est le fruit d'une préparation rigoureuse. Les participants ne font pas tout. Nous avons vu quels en ont été les préparatifs. Le succès dépend avant tout de l'organisation, qui doit être très rationnelle : avant de passer à l'action, les organisateurs doivent d'abord réfléchir très précisément sur la dimension qu'ils veulent donner à leur manifestation. L'organisation pratique découle de cette réflexion préalable. Il faut ensuite songer au détail de son déroulement, afin de tout prévoir et n'être pas pris au dépourvu pendant la durée du séminaire. L'organisation se fait ensuite par étapes progressives, avec des mises au point régulières. Une bonne coordination et une distribution des responsabilités pertinente entre les membres de l'équipe organisatrice sont tout autant nécessaires.

Enfin, pendant le déroulement du congrès, les moments de détente ménagés aux participants comptent tout autant que la qualité des débats dans la réussite de la réunion. La tâche des organisateurs est alors de leur rendre le séjour aussi agréable que possible et veiller aux petits détails qui feront la différence : prévoir des pauses où l'on fera un service de boissons chaudes et de rafraichissements, accueillir les participants à leur arrivée, veiller enfin à ce que tout se passe bien pour chacun, calmer les inquiétudes (téléphoner aux hôtels pour confirmer les heures d'arrivée, prévoir un local où entreposer les bagages, assurer les participants sur l'existence de navettes qui les amèneront au restaurant choisi pour le dîner puis les raccompagneront à leur

hôtel ...). Le travail des organisateurs devient alors un véritable travail de relation publique, et c'est une des parties les plus passionnantes de leur tâche.

Participer à l'organisation de ce séminaire et être chargée de responsabilités précises a été une expérience des plus intéressantes. Je n'ai pas assisté à la genèse du congrès, mais, le stage débutant le 10 avril, j'ai été étroitement associée à son organisation pratique; j'ai eu pour mission d'établir le tableau de dépouillement et de relancer les participants quand ils tardaient à répondre, et aussi de contacter et tenter de persuader les journalistes. Enfin, pendant le temps de la réunion j'ai été intégrée à l'équipe chargée de veiller à son bon déroulement.

J'ai donc eu la chance de pouvoir collaborer à l'exercice d'une tâche qui, si elle n'est pas l'activité principale du conservateur de bibliothèque, n'en est pas moins une partie importante mais souvent laissée de côté. J'ai eu par là la possibilité de beaucoup apprendre concernant l'organisation d'une manifestation de ce genre. Cela m'a en outre permis de prendre conscience de la diversité des tâches relevant du métier de conservateur et de la nécessité pour lui de se tourner vers l'extérieur et ne pas négliger l'activité de communication qui peut relever de ses fonctions. Enfin l'organisation de cette manifestation m'a plongée dans le problème des relations universités / B.U. et m'a fait percevoir l'importance pour ces institutions de travailler en partenaires.

Cette expérience s'est ensuite encore enrichie grâce à la collaboration que l'on m'a demandé de prêter à la préparation d'un colloque prévu pour novembre 1993. Mon activité a été de nature tout à fait différente : j'ai dans ce cas plutôt assisté à la genèse du congrès, aux débats portant sur le fond du congrès : l'idée de départ et son évolution. J'ai également participé à certaines des démarches préalables à son organisation, aux premières prises de contact. Toutes les observations que j'ai pu en tirer font l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE III
"25 ANS D'INFORMATIQUE DANS LES B.U." :
EVOLUTION D'UN PROJET DE COLLOQUE DE SA CONCEPTION
ORIGINELLE AUX PREMIERES DEMARCHES D'ORGANISATION.

En juin 1991, le mémoire de stage d'une étudiante chartiste¹ annonce, pour 1992, l'organisation dans les locaux de la B.U. d'une exposition, sur le thème de l'informatisation de la bibliothèque de l'université de Nice, et de "manifestations connexes", dont la tenue d'un colloque intitulé alors "25 ans d'informatique dans les B.U."

En juillet 1992, le projet d'appel à communications rédigé par la nouvelle stagiaire chartiste annonce la tenue au Palais des congrès Nice-ACROPOLIS, du 17 au 19 novembre 1993, d'un colloque intitulé "quelle informatique dans la stratégie des B.U.?", accompagné d'une exposition commerciale et d'une exposition muséologique.

Quelle a été l'évolution de la conception de ce colloque? Quelle en a été l'idée originelle et qu'en reste-t-il? Pour quelles raisons et dans quelles circonstances a-t-elle été modifiée? Comment se prépare l'organisation matérielle d'une telle manifestation? Telles sont les questions que nous allons ici étudier.

I - L'ORIGINE

L'idée de départ revient au responsable du service "Technologies Documentaires Avancées" de la B.U., M. Michel MEINARDI. Celui-ci en effet, qui a participé à l'informatisation de la BUNSA depuis les origines, et constatant que la majeure partie du matériel utilisé pour ce faire durant les vingt-cinq dernières années a été conservé, a proposé au directeur de la B.U. de s'en servir pour faire une exposition retraçant l'histoire de l'informatisation de la bibliothèque et, à travers cela, l'évolution considérable du matériel informatique. Cette idée

¹ - M. TOULOTTE, *D'AGAPE en ARCHIPEL*, *op. cit.*

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE
DE NICE SOPHIA-ANTIPOLIS

Direction
28, av. Valrose - 06034 NICE CEDEX



93.52.99.97

Nice, le 30 mai 1991

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 MAI 1991
SUR 25 ANS D'INFORMATIQUE A LA BU DE NICE

Participants : Louis KLEE, Michel MEINARDI, Michel ROLAND, Muriel TOULOTTE.

OBJET : La réflexion sur l'informatisation a commencé en 1968 à la BU de Nice. La bibliothèque a donc décidé de retracer l'historique de 25 ans d'informatique et d'organiser à cette occasion diverses manifestations :

→ une exposition : du matériel informatique utilisé à la BU et des réalisations qui lui sont liées.

- Travail déjà effectué :

- * inventaire du matériel conservé ;
- * recueil du témoignage des personnes ayant participé à l'informatisation (style culture orale) ;

- un budget initial de 10 000 F a été débloqué. Il permettra d'effectuer plusieurs tâches préparatoires à l'exposition :

- * définir le lieu de l'exposition et la mettre en scène.
Ex: installer l'exposition comme un feuilleton : 1er chapitre aux Sciences, 2ème chapitre aux Lettres...).
- * définir un calendrier (réalisation de l'exposition en 1992).
- * engager des étudiants des arts déco comme stagiaires pour la mise en forme de l'exposition.
- * réaliser la maquette de l'exposition en mettant en évidence certains éléments, significatifs de la collection pouvant ensuite être exposés de manière permanente.

→ des manifestations connexes :

- * organiser à Nice un colloque ayant pour thème "25 ans d'informatique dans les BU". Pour ce faire, il convient de :
 - définir un calendrier.
 - définir un cadre d'organisation : au sein de l'Université ? au sein de l'ADBU ?
 - contacter des intervenants : lancer un appel à communication ?
- * proposer à des revues scientifiques ou professionnelles des articles sur l'historique de l'informatique à la BU de Nice et sur l'organisation de l'exposition sur ce thème.
- * réaliser un film où tous ceux qui ont travaillé à l'informatisation de la bibliothèque retraceront leur expérience. Cela permet également à tout le personnel de l'établissement de réfléchir sur le travail effectué depuis 25 ans et de créer une culture d'entreprise au sein de la bibliothèque.

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION
DU 18 JUILLET 1991

Présents : Louis KLEE - Michel MEINARDI - Muriel TOULOTTE

OBJET : Exposition sur 25 ans d'informatique à la Bibliothèque de l'Université de Nice-Sophia Antipolis et colloque sur l'historique de l'informatisation des Bibliothèques universitaires : mise en place d'un calendrier et des modalités d'organisation.

Calendrier :

- septembre 1991 : appel à communications pour le colloque par le biais d'un article dans le B.B.F. (par Louis KLEE, Michel MEINARDI, Muriel TOULOTTE).

- mars 1992 : plan des communications et demandes de leurs textes à leurs auteurs.

- octobre/novembre 1992 ou printemps 1993 : ouverture conjointe du colloque (durée : 3 jours) et de l'exposition (durée quelques mois).

Modalités d'organisation :

Exposition :

. localisation : *section sciences de la Bibliothèque de l'Université de Nice - Sophia Antipolis* : faire transformer la banque qui se trouve dans l'entrée en vitrine d'exposition (M. JOUHAUD : d'accord).

. réalisation du catalogue de l'exposition : trouver un photographe, un imprimeur, un financement...

Colloque :. thèmes :

- d'où l'on vient : CAPAR - CANAC - Luminy - GIBUS - CPI - AGAPE, etc...,

- où l'on est : présentation des systèmes actuels,

- où l'on va : prospective - bibliothèques du futur.

. Localisation : à l'Université de Nice - Sophia Antipolis (dans un amphi ? au théâtre du château ? tables rondes à la Bibliothèque de l'Université de Nice-Sophia Antipolis ?).

. Comités :

Comité d'organisation : Michel MEINARDI (commissaire de l'exposition et du colloque : décide de leur orientation), Louis KLEE, Michel ROLAND, Muriel TOULOTTE (commissaire-adjoint) + appel à volontaires (chefs de section, P.S.B., B.A., ...).

Comité scientifique :

Louis KLEE : président,

Michel MEINARDI + Michel ROLAND + Muriel TOULOTTE,

+ appel à Mesdames et Messieurs CHAUVEINC, PALLIER, VARLOT, PELOU, LE LOARER, BOISSET, GUENIOT, RENOULT, BOISARD, HEUDIER, Bernard LHOMME, SALOMON (informatique Bibliothèque Nationale), GIFFARD (informatique Bibliothèque de France), GRUNBERG (Bibliothèque de France), BERNHARD (INRIA), RENARD (INRIA), LEVY-LEBLOND, LAHEURTE, FREDJ + CICNT.

Comité de patronage :

- l'Université,
- le Conseil général,
- des sponsors : Crédit Agricole - Nice-Matin - Séquence informatique - GEAC - Télésystèmes - RNIS - Télécom - Dobis Libis etc...

(possibilité de disposer des tentes de présentation du matériel des sponsors devant la Bibliothèque de l'Université de Nice-Sophia Antipolis ou le château).

Louis KLEE

n'a pas manqué d'intéresser le directeur de la B.U., qui a songé en outre à organiser parallèlement à l'exposition un colloque sur l'informatisation des B.U.

La première démarche consiste, au printemps 1991, à faire l'inventaire du matériel conservé, en constituer le catalogue et rédiger un livret pour accompagner l'exposition. Cette tâche est confiée à Michel MEINARDI, aidé de Muriel TOULOTTE, stagiaire chartiste, dont le mémoire de stage servira ensuite de livret. Parallèlement la direction de la BUNSA réfléchit au contenu de la manifestation. Diverses réunions rassemblant le personnel concerné sont organisées; l'étude de leurs compte-rendus permet de voir comment se précise et évolue l'idée initiale.

Le 15 mai 1991, une réunion rassemble le directeur et le directeur-adjoint de la B.U, Michel MEINARDI et la stagiaire chartiste (voir le compte-rendu pages suivantes, 29a-29b). Elle fait le point sur le travail effectué et énumère les manifestations prévues : outre l'exposition prévue pour 1992, le colloque dont seul le thème est précisé, la publication d'articles sur l'historique de l'informatisation de la B.U. de Nice, la réalisation d'un film "où tous ceux qui ont travaillé à l'informatisation de la bibliothèque retraceront leur expérience". A cette date, seule la préparation de l'exposition a bien avancé, le contenu des autres manifestations n'est pas encore bien défini. On se contente d'émettre des idées, et les autres manifestations sont bien considérées comme "connexes" : l'important, c'est l'exposition.

La réunion du 18 juillet 1991 (compte-rendu pages 29c-29e) voit les choses se préciser : un calendrier est établi, les modalités d'organisation de l'exposition sont définies, le colloque est structuré et la constitution d'un comité d'organisation, d'un comité scientifique et d'un comité de patronage est prévue. La tenue du colloque et l'ouverture de l'exposition se feraient à l'automne 1992 ou au printemps 1993 : les dates sont reculées, car les organisateurs pensent donner à la manifestation une dimension plus importante que celle initialement envisagée. Les modalités d'organisation de l'exposition se sont bien précisées : elle se tiendra dans les locaux de la section Sciences de la B.U.; le catalogue en est presque achevé. Le contenu du colloque est défini, il sera structuré en trois

thèmes chronologiques : le passé, le présent, l'avenir; la localisation n'est pas encore précise. Pour aider à son organisation on prévoit la constitution de trois comités, le comité d'organisation (constitué de membres du personnel de la B.U.), le comité scientifique, qui comprendra des personnalités très expérimentées dans le domaine (universitaires, administrateurs de bibliothèques et ingénieurs), et le comité de patronage, destiné à financer l'opération; y seront représentées l'université et les collectivités locales (Conseil général et Conseil régional), ainsi que des entreprises privées qui pourront servir de "sponsors"; on commence d'ailleurs à voir se dessiner l'idée d'une exposition commerciale.

II - LE RÔLE DU COMITE SCIENTIFIQUE

L'été et l'automne 1991 sont consacrés à la mise au point et à la rédaction du contrat d'établissement; la direction de la BUNSA doit donc pour un temps laisser son projet de côté. Elle le reprend à la fin de l'année 1991. A cette date, M. Louis KLEE, directeur de la bibliothèque, s'occupe de la constitution du comité scientifique. Il contacte dans le courant de l'hiver 1991-1992 diverses personnalités du monde des bibliothèques ainsi que des universitaires et leur présente son projet. Au mois de février 1992, le comité est constitué; il compte vingt-et-un membres : outre le Président de l'UNSA, on dénombre des membres de la Sous-direction des bibliothèques à la D.P.D.U. (dont le Sous-directeur lui-même), deux inspecteurs généraux des bibliothèques, le responsable de la délégation Informatique et nouvelles techniques à la Bibliothèque de France, trois directeurs de B.U. et un professeur de l'ENSSIB. Ajoutons à cela les directeurs de divers centres de calcul universitaires, le directeur de l'INRIA (Institut National de Recherche en Informatique et Automatique) et celui de l'INIST, ainsi qu'un professeur de l'université de Compiègne; le ministère de la Recherche est représenté par l'intermédiaire de la DIST (Direction de l'Information Scientifique et Technique). Le monde des entreprises l'est aussi par la société ERLI, qui s'occupe de l'informatisation des bibliothèques. Enfin, la présidence du comité est assurée par M. Jean CEA, professeur à l'UNSA et chef de la mission informatique à la D.R.E.D.. L. KLEE et M. MEINARDI en sont également membres, le directeur de la BUNSA en est le rapporteur.

La première réunion du comité scientifique a lieu le 18 mars 1992². Son ordre du jour : présentation de la structure et du programme du colloque, baptisé "25 ans d'informatique dans les B.U." La structure du colloque telle qu'elle se présente alors est le fruit du travail commun du directeur de la BUNSA, de Michel MEINARDI et Jean CEA; les dates ont été fixées : les 13 et 14 mai 1993. Le projet préparé en vue de cette réunion est ainsi conçu : les discussions se dérouleront sur quatre demi-journées et porteront sur trois thèmes :

- 1) D'où l'on vient : historique sur l'informatisation des bibliothèques (Capar, Canac, Gibus, CPI, Agape etc.)
- 2) Où l'on est : présentation des systèmes actuels (gestion bibliothéconomique, intégrée ou documentaire) et des besoins des usagers.
- 3) Où l'on va : la B.U. du futur (pédagogie, recherche et réseaux)

Chaque demi-journée sera animée par un exposé d'un "invité d'honneur", trois ou quatre interventions différentes suivies d'une discussion, le tout entrecoupé de démonstrations d'exposants. Le colloque enfin sera accompagné d'une exposition de type muséologique et d'une autre de type commercial, destinée à autofinancer la manifestation.

A l'issue du débat, le colloque est entièrement repensé. Le plan chronologique, qui s'était naturellement imposé en liaison avec l'exposition "25 ans d'informatique à la BUNSA", est abandonné. L'objet même du colloque et son contenu sont redéfinis. Car la plupart des membres du comité scientifique ne pensent pas qu'une telle manifestation doive se consacrer à l'historique de l'informatisation des B.U., mais qu'il est bien plus important d'étudier la situation actuelle et de faire une étude prospective poussée. Le titre du colloque est donc modifié : sur proposition de M. D. RENOULT, on pense l'intituler "quelle informatique dans la stratégie des B.U?", insistant ainsi sur la partie prospective. Dans l'esprit des membres du comité scientifique, l'objet essentiel du colloque

² - Voir procès-verbal, pièces justif. VI.

est d'arrêter une stratégie : il sera centré sur la question de la stratégie à adopter pour la B.U. de demain.

La division en trois parties chronologiques est abandonnée au profit d'une division en cinq thèmes, dont le contenu est précisé dans ses grandes lignes :

- 1) - Les réseaux (mise en place, concurrence ou complémentarité, formation des utilisateurs et présentation de quelques réseaux);
- 2) - Quelques modèles (expériences tentées en France et systèmes étrangers);
- 3) - Marchés et marchands (évolution des marchés industriels);
- 4) - Usages et usagers (attentes des usagers vis-à-vis des services nouveaux);
- 5) - Enjeux et stratégies (quelle stratégie adopter pour l'avenir? Quels en seront les coûts?)

On le constate, le produit proposé au départ diffère totalement de celui obtenu après consultation du comité scientifique. Ses membres souhaitent une manifestation susceptible d'avoir par la suite des conséquences concrètes sur les B.U. La part belle est laissée au colloque, et l'exposition muséologique, qui en est à l'origine, passe au second plan.

Une seconde réunion a lieu le 12 mai 1992³. Elle est consacrée à l'approfondissement des cinq thèmes et à la définition des sujets que l'on y abordera. Pour chaque thème, un ou deux responsables sont désignés parmi les membres du comité scientifique; ces responsables ont pour tâche de réfléchir au contenu et à l'organisation de leur thème. Ils ont toute liberté pour cela, et sont également chargés de désigner les intervenants qui pourront y figurer. Cette réunion étudie enfin les propositions concernant l'organisation matérielle du congrès, et en modifie la date (du 17 au 19 novembre 1993 : la durée en est prolongée d'une demi-journée).

³ - Voir P.V., pièces justific., VI.

Dans l'organisation de ce colloque, on constate une grande séparation des tâches : le comité scientifique s'occupe d'en organiser le contenu, tandis que la BUNSA est responsable de sa préparation matérielle; elle doit cependant toujours en référer au comité scientifique. Le comité a donc un rôle des plus importants. Sa première intervention a été de donner au colloque une plus grande dimension, et une utilité concrète : en effet, à l'issue des deux premières réunions, le colloque, au départ simple manifestation destinée à accompagner une exposition, devient une manifestation tournée vers l'avenir et ouverte aux spécialistes de toute nationalité; il a pris une dimension internationale.

III - L'ORGANISATION MATERIELLE : PREMIERES DEMARCHES

L'organisation matérielle relève du directeur de la BUNSA, sous la tutelle du comité scientifique. Pour le moment, elle se résume à des prises de contact car rien ne peut réellement se préciser tant que l'on a pas une idée concrète de l'importance que prendra le congrès. Pour pouvoir se lancer dans les premières démarches, il est nécessaire d'estimer le nombre des participants, qui conditionne après tout le reste. Le comité scientifique l'a estimé à trois cents personnes environ. Muni de ce chiffre, le directeur de la BUNSA doit se mettre en quête d'un lieu apte à abriter une telle manifestation et penser au problème des repas, de l'hébergement et des frais d'inscription. Parallèlement, il s'occupe de la rédaction d'un projet d'appel à communication et de la préparation de l'exposition commerciale. L'exposition muséologique, elle, est entièrement prête.

1) - Le choix du lieu

Le lieu où se tiendront les deux expositions est défini depuis 1991 : la section Sciences de la B.U. pour l'exposition muséologique, une tente installée dans le parc du campus Sciences pour l'exposition commerciale. Reste à trouver le lieu où se réuniront les séances du congrès.

Au mois d'avril, une entrevue a lieu entre la responsable valorisation de l'UNSA et le directeur de la BUNSA. Cette dernière le dissuade de réunir son

colloque sur le campus de l'université, car il n'y trouvera pas de salle assez grande pour contenir trois cents personnes, et lui propose un lieu plus approprié: le Palais des congrès Nice-ACROPOLIS, dont l'attachée commerciale est justement présente. Cet organisme est alors en train de préparer une convention avec l'université, en vue de lui proposer des tarifs préférentiels. ACROPOLIS serait le lieu idéal : on aurait la possibilité d'y réunir le colloque et les deux expositions; il possède également un service de restauration à qui l'on pourrait faire appel pour le repas de gala prévu durant le congrès et un service à qui sous-traiter l'hébergement des participants. Quelques jours plus tard, le directeur visite les lieux et adopte l'idée.

Il doit alors commencer à constituer un cahier des charges, et pour cela estimer le besoin en salles et la surface nécessaire aux deux expositions. A la suite de cela, ACROPOLIS lui soumettra son devis. Précisons que toutes ces opérations sont encore provisoires puisque, la convention liant l'université et ACROPOLIS n'étant pas signée, on ne possède encore aucune idée des prix qui seront proposés.

La surface de l'exposition muséologique est facilement estimée : environ 400 m². Pour évaluer celle de l'exposition commerciale, on prend en compte la taille des stands proposés par NICE-ACROPOLIS (9m²), que l'on multiplie par le nombre d'exposants supposés (une cinquantaine), puis l'on rajoute une surface supplémentaire destinée à la circulation des visiteurs; le total s'élève à 600 m². On a donc besoin de 1000 m² d'exposition. ACROPOLIS en outre propose différents amphithéâtres, de 300 à 1000 places : celui de 300 places semble suffire. Amphithéâtre et surface d'exposition sont réservés pour les dates des 17, 18 et 19 novembre 1993. La proposition est ensuite soumise au comité scientifique, qui approuve sous réserve du montant du devis.

2) - Repas, hôtels et frais d'inscription

Après avoir pris conseil auprès de personnes expérimentées, le directeur de la BUNSA arrive à la conclusion qu'il vaut mieux se décharger de l'organisation des repas et de l'hébergement des participants du congrès. Les

organisateur ne s'occuperont pas des déjeuners, au contraire du séminaire C.P.U. / A.D.B.U.; les participants auront toute liberté pour déjeuner dans le lieu de leur choix. Cependant on prévoit un dîner de gala, qui ne sera pas offert aux participants mais restera à leur charge. Le lieu où il se tiendra n'est pas encore précisément défini; on sait seulement qu'il est préférable de ne pas l'organiser à ACROPOLIS, mais de choisir pour cela un lieu plus agréable et propre à la détente. Quant à l'hébergement, qui est également à la charge des participants, on choisit de ne pas s'en occuper directement et de le sous-traiter à NICE-CONGRES, un organisme dépendant d'ACROPOLIS et spécialisé dans la gestion de ce type de problème.

En résumé, les organisateurs ne s'occupent que du repas de gala et préfèrent déléguer le reste à des organismes plus compétents : car si le choix d'ACROPOLIS est finalement adopté, cet organisme s'occupera ensuite de toutes les manifestations encadrant le congrès (signalisation, organisation des pauses ...); On constate que pour un congrès de cette envergure, qui dépasse largement en importance le séminaire C.P.U. / A.D.B.U., les organisateurs préfèrent ne pas prendre de risque et se décharger le plus possible des tâches délicates sur des personnes spécialisées dans ces domaines. Evidemment, le coût total de la manifestation s'en ressentira.

Les organisateurs ont pour objectif que le colloque s'autofinance pour la plus grande part des dépenses : c'est le rôle de l'exposition commerciale. Les participants participeront également aux frais, ils paieront un droit d'inscription dans le prix duquel sera compris le dîner. Reste à fixer le tarif d'inscription, qui a été l'objet de débats au sein du comité scientifique : on s'est accordé sur un tarif n'excédant pas les 900 francs. Les intervenants seront eux entièrement pris en charge par les organisateurs : la dépense a été estimée à près de 3.500 francs par personne.

3) - Modalités du choix des intervenants

Les premiers préparatifs concernant l'organisation matérielle de la manifestation ne font pas oublier de fixer le contenu des débats du colloque. Nous

avons vu qu'il est maintenant structuré en cinq ateliers. Des membres du comité scientifique ont été désignés pour être responsables chacun d'un atelier. Ils doivent réfléchir sur l'organisation interne qu'ils veulent donner à leur atelier, et sont chargés aussi de proposer les noms d'intervenants potentiels. Car avant d'organiser matériellement le congrès, il faut que son organisation "scientifique" soit achevée. La tâche des organisateurs est donc maintenant de trouver les intervenants.

Pour cela, deux moyens : soit lancer un appel à communication, soit réfléchir et choisir préalablement les noms de personnalités jugées tout désignées pour y intervenir. La méthode ici employée est un panachage de ces deux moyens. D'une part, les responsables d'ateliers indiquent des personnes à contacter pour une intervention, et d'autre part, pour compléter (car il y a toujours des personnes que l'on peut oublier), on lancera un appel à communication par voie de presse. La préparation de la maquette de l'appel à communication est confiée au directeur de la BUNSA, aidé de la stagiaire chartiste faisant office de secrétaire du colloque. Cet appel à communication se présentera sous la forme d'un dépliant comportant tous les renseignements utiles, et une fiche à renvoyer à la BUNSA comportant renseignements détaillés sur la personne de l'intervenant et résumé de la communication qu'il souhaite faire. La préparation de ce prospectus est délicate, car c'est de l'image qu'il donne de la manifestation que dépend la réponse des intervenants. Il convient donc de veiller à donner une image sérieuse et précise de l'organisation du colloque : c'est avant tout un travail de communication⁴.

4) - Premiers préparatifs de l'exposition commerciale

L'exposition muséologique est fin prête depuis 1991. Reste l'exposition commerciale, dont l'idée a commencé à se dessiner en juillet 1991. On pensait alors abriter sous une tente installée dans le parc de l'université une

⁴- NB : à la suite de la réunion du comité scientifique tenue le 3 novembre 1992, l'idée de lancer un appel à communication a été finalement abandonnée; ce sont les responsables d'ateliers qui sont chargés de présenter au comité les noms des intervenants qu'ils auront choisis, celui-ci se gardant le droit de les agréer.

vingtaine d'exposants (la manifestation était alors loin d'avoir les proportions qu'elle a pris ultérieurement). On songe maintenant à obtenir la présence d'une cinquantaine d'exposants, que l'on installera dans le hall d'expositions du palais des congrès, à côté de l'exposition muséologique.

Le premier soin des organisateurs est d'établir une liste bien ordonnée des exposants potentiels. Pour cela, il faut bien cerner le type d'entreprises à contacter et définir les intérêts qu'elles auraient à présenter leur produit au cours d'une telle manifestation. Le public sera essentiellement composé de bibliothécaires, auxquels s'ajouteront des universitaires et quelques représentants du monde des entreprises. Les exposants seront donc choisis parmi les entreprises concernées par le marché des bibliothèques, et plus particulièrement celles spécialisées dans l'informatisation des bibliothèques.

La liste est établie à partir de listes d'exposants présents à d'autres congrès concernant les bibliothèques : dans notre cas, le congrès de l'A.B.F. tenu à Arles en mai 1992 et un congrès de l'A.D.B.U. tenu à Mulhouse en 1988; à cela s'ajoute une liste fournie par un cabinet de consultants (le cabinet VAN DICK) et recensant les entreprises qui ont conçu un système informatique de gestion de bibliothèques. La liste établie réunit près de quatre-vingt-dix exposants potentiels, parmi lesquels les plus grandes firmes d'informatique et celles qui sont plus spécialisées dans les bibliothèques, ainsi que des entreprises fournissant divers matériel pour les bibliothèques (rayonnages, systèmes d'antivol, reliure, abonnements aux périodiques ...) et quelques maisons d'édition. Elle a été complétée à l'occasion de contacts pris avec les exposants présents lors d'une journée d'étude sur le CD ROM, organisée par la BUNSA le 29 juin 1992. Elle sera ensuite soumise aux membres du comité scientifique, qui la modifieront le cas échéant. Ce n'est que lorsqu'elle sera définitivement établie que la BUNSA pourra commencer à contacter les entreprises.

IV - CONCLUSION

Avant de conclure il est nécessaire de faire un point général : où en est la préparation de la manifestation en septembre 1992, un an avant qu'elle n'ait lieu? Dressons un bilan rapide:

- l'exposition muséologique est prête, il ne reste qu'à l'installer;
- la préparation de l'exposition commerciale est à peine ébauchée : les entreprises réunies dans la liste des exposants n'ont pas encore été contactées.
- la structure du colloque est à peu près définitivement fixée; reste à trouver des intervenants.
- la préparation matérielle de l'ensemble de la manifestation a bien avancé, il faut attendre le devis d'ACROPOLIS pour confirmer ce choix. Après, les organisateurs se déchargeront de la plupart des tâches d'organisation sur cette entreprise.

La conception de cette manifestation a été tout à fait différente du séminaire C.P.U. / A.D.B.U., du fait du rôle joué par le comité scientifique. L'idée originelle a été entièrement transformée à partir du moment où le comité scientifique s'en est occupé, et le directeur de la BUNSA est alors devenu l'intermédiaire entre les décideurs (comité) et les entreprises contactées pour l'organisation du colloque, alors qu'il est à l'origine même de l'idée. Car les concepteurs de l'idée d'une telle manifestation se sont rendu compte qu'il leur était nécessaire de s'adjoindre les avis de conseillers éclairés et expérimentés en la matière, qu'ils ne pourraient s'en occuper seuls. D'où la décision de mettre en place un comité scientifique, à l'autorité duquel ils sont subordonnés; ils ne sont plus que les exécutants des décisions de l'instance qu'ils ont créée et entre les mains de laquelle ils ont remis leur idée.

La dimension du colloque "quelle informatique dans la stratégie des B.U." dépasse largement celle du séminaire C.P.U. / A.D.B.U. (alors que l'idée de départ était plus modeste). Nécessairement, la préparation en est différente. Si la BUNSA avait les moyens de se charger d'organiser un séminaire d'échelle nationale, réunissant cent-cinquante personnes, elle ne peut avoir l'entière

responsabilité de la préparation d'un colloque international accompagné de deux expositions : dans ce cas, elle définit précisément la forme qu'elle veut donner à la manifestation, en s'aidant des conseils du comité scientifique, puis elle se décharge au maximum des tâches d'organisation matérielle sur des entreprises spécialisées en la matière. Elle doit donc essentiellement s'occuper d'établir un cahier des charges très détaillé.

Il ne s'agit pas pour autant de sous-traiter l'intégralité de l'organisation du colloque, de crainte d'en faire une manifestation quelque peu stéréotypée. Le directeur de la BUNSA veille donc à se garder une part de l'organisation (le repas de gala) pour donner à l'ensemble une touche plus personnalisée.

L'expérience personnelle tirée de la préparation de ce colloque est de nature différente de celle tirée du séminaire C.P.U. / A.D.B.U. J'ai eu ici l'occasion de voir comment se conçoit une manifestation de ce genre, comment l'idée en évolue, comment elle prend peu à peu forme dans l'esprit des concepteurs; c'est un travail de longue haleine, et dans l'organisation d'un colloque c'est la maturation de l'idée qui prend le plus de temps (plus de deux ans dans notre cas); lorsqu'elle est claire et bien fixée, l'organisation matérielle en est grandement facilitée et se fait plus rapidement.

J'ai été pour ma part associée de près à l'organisation du colloque : j'ai été présente à toutes les réunions du comité scientifique et été chargée d'en rédiger les procès-verbaux; j'ai également accompagné le directeur de la BUNSA dans ses démarches pour trouver un lieu adéquat; j'ai eu la mission de rédiger le projet d'appel à communication et d'établir la liste des exposants. J'ai donc pu me familiariser avec les démarches à faire auprès des entreprises privées et les négociations nécessaires. J'ai d'autre part été initiée aux problèmes de l'informatisation des B.U. qui ont parfois fait l'objet des discussions du comité scientifique. J'ai enfin eu l'occasion d'acquérir une première expérience concernant l'organisation par une B.U. d'un colloque de dimension internationale et observer les difficultés que cela peut comporter ainsi que la circonspection qu'il convient d'avoir afin de ne pas s'engager trop vite et prévoir les moindres détails.

CONCLUSION

Les deux colloques que nous venons d'étudier sont très différents, tant par leur contenu que leur importance et les objectifs qui leur ont été assignés. Nous avons pu assister pour chacun à des phases différentes de leur préparation, la genèse de l'un, la préparation matérielle et le déroulement de l'autre, ce qui nous a permis d'avoir une vue d'ensemble sur les modalités d'organisation d'une telle manifestation. Nous avons pu noter et souligner l'importance d'une préparation longue et minutieuse, précédée d'une réflexion préalable poussée dans le moindre détail puis accompagnée d'une démarche logique et rationnelle qui permette d'éviter de graves oublis et erreurs. L'organisation d'un colloque se doit avant tout de prendre son temps, une telle manifestation se prévoit une ou plusieurs années à l'avance selon l'importance qu'on veut lui donner.

Plus généralement, nous avons pu prendre conscience de l'importance pour une bibliothèque universitaire d'avoir une bonne politique de communication, communication interne et externe. Le colloque s'intègre tout naturellement comme un élément de cette politique. Il fait partie de la palette d'outils dont dispose le directeur de bibliothèque universitaire désireux de gérer sa bibliothèque dans l'esprit du management moderne, et l'on peut dire qu'il y occupe une place de premier plan. Il permet en effet de faire connaître la bibliothèque et de renforcer la motivation et la cohésion du personnel. Mais pour qu'il porte ses fruits (qui peuvent être nombreux lorsque l'opération réussit), il importe de ne pas l'organiser à l'aveuglette. L'objet du colloque doit être bien pensé, et la manifestation doit être une manifestation sérieuse, avec des résultats concrets : il ne s'agit pas d'organiser des congrès en nombre et sur n'importe quel sujet. Ce n'est pas tant le fait d'organiser un congrès qui est bon pour la bibliothèque que le congrès lui-même et ses résultats. Un mauvais colloque, un colloque peu sérieux aura pour seul effet de nuire à l'image de la bibliothèque organisatrice.

Toute bibliothèque, qu'on le veuille ou non, se doit pour s'intégrer à la société moderne, fondée sur les lois de l'économie et de la concurrence (phénomène qui risque encore de s'accroître avec la remise aux collectivités locales de la gestion des bibliothèques municipales et des bibliothèques centrales de prêt) et y garder une activité, de sacrifier aux modes de gestion de l'entreprise actuellement en vogue, publicité, communication, management des ressources humaines etc. Pour cela elle doit mener une politique active de communication et dans ce cadre organiser des congrès dont le contenu sera tout aussi sérieux que le déroulement en sera agréable pour ses participants.

PIECES JUSTIFICATIVES

**SEMINAIRE "LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE
D'UNE UNIVERSITE : DU BON USAGE DES B.U."
organisé par la CPU et l'ADBU**

MERCREDI 20 MAI 1992, après-midi :

- 13 h *Déjeuner prévu sur le Campus Valrose*
- 14 h 30 Présentation de la journée par Michel BORNANCIN, Vice-Président de la CPU, Geneviève BOISARD, Directeur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève
- 14 h50 Introduction : la B.U. dans l'Université (10') par Louis KLEE, directeur de la B.U. de NICE
- 15 h - 18 h30 3 thèmes en 3 ateliers séparés :
- 1er thème : La rénovation des méthodes pédagogiques. 1 Président de séance + 2 rapporteurs :
- 1 topo d'un président d'université (10')
 - 1 topo d'un directeur de B.U. (10')
 - 1 topo de la DESUP (10')
- Débat.
- 2e thème : La couverture documentaire de la recherche : 1 Président de séance + 2 rapporteurs :
- 1 topo d'un président d'université (10')
 - 1 topo d'un directeur de BU (10')
 - 1 topo de la DRED (10')
- Débat
- 3e thème : Les relations des B.U. avec les réseaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux. 1 Président de séance :
- 1 topo d'un président d'université (10')
 - 1 topo d'un directeur de B.U. (10')
 - 1 topo de la DPDU (10')
- 16 h30 - 17 h *Pause*
- 20 h *Dîner offert par l'UNSA*

JEUDI 21 MAI 1992, matin :

- 9 h - 12 h30 Présentation des synthèses des travaux des 3 ateliers
Débat général
Conclusions
- 10 h30 - 11 h *Pause*
- 13 h. *Déjeuner, prévu sur le Campus Valrose.*

**SEMINAIRE "LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE
D'UNE UNIVERSITE : DU BON USAGE DES B.U."
organisé par la C.P.U. et l'A.D.B.U.**

MERCREDI 20 MAI 1992, après-midi :

- 13 h *Déjeuner prévu sur le Campus Valrose. (R.U. Montebello)*
- 14 h 30 Présentation de la journée par Michel BORNANCIN, Vice-Président de la C.P.U. et Geneviève BOISARD, Présidente de l'A.D.B.U. (conférence des présidents d'université) (association des directeurs de B.U.)
Lieu : Grand Château Valrose - Salle des Actes
- 15 h - 19 h 4 thèmes en 4 ateliers séparés: les débats seront lancés par de brefs comptes-rendus d'expérience.

1) Le Service commun de la documentation :

Association, intégration, coopération, restructuration.
Cet atelier étudiera tous les problèmes d'organisation de la documentation dans les universités autour des trois cas de base les plus courants :

- une université et sa B.U.,
- les B.I.U. de province,
- B.U. et B.I.U. de Paris.

Lieu : Grand Château Valrose - Salle des Actes

Intervenants : BARAL Sabine (BU Compiègne)
BURGER Catherine (BU Strasbourg 2)
GACHON Annie (Aix-Marseille 1)
HEUSSE Marie-Dominique (BIU Toulouse)
JOLLY Claude (BIU Sorbonne)
NIVET André (BU Lyon 1)
PAILLEY-KATZ Arlette (BU Paris 7)
TINLAND Marie-Jeanne (BU Lyon 2)
Anne KEDRAON (Rehres?)

Animateur : KLÉE Louis (B.U. - Nice)

Rapporteur : CHOURREU Pierre (B.U. Mulhouse)

2) La contractualisation en marche :

le contrat d'établissement et le contrat de recherche.

Lieu : sera précisé en séance

Intervenants : BOURNAT Marie-Hélène (BU Aix-Marseille 2)
 GUIOT Michèle (BU Nantes)
 KERDRAON Anne (VP Rennes 2)
 LEMAU Elisabeth (BU Rennes 2)
 NIEL Annick (BIU Lille)

Animateur : JOLIVET Jean-Loup (Président, Le Mans)

Rapporteur : ROLAND Michel (B.U. Nice)

3) B.U. et études supérieures : le rôle des B.U. dans un cursus universitaire du 1er cycle à la recherche.

Lieu : BU¹ (sous la BU Sciences)

Intervenants : COBOLET Guy (BU Reims)
 JULLIEN Madeleine (BU Paris 8)
 LE BRENN Nicole (BU Paris 3)
 STEINER Anne (BU Valenciennes)

Animateur : POUYET Bernard (Président, Grenoble 2)

Rapporteur : JULLIEN Bernadette (B.U. Paris 10)

4) Informatique et réseaux :

Cet atelier étudiera aussi les coûts de l'informatisation.

Lieu : BU² (sous la BU Sciences)

Intervenants : ACHARD Marie-Claude (BU St-Etienne)
 DUBOIS Jacqueline (Musée de l'Homme)
 PEZERIL Margueritte (BIU Montpellier)

Animateur : BOISARD Geneviève (B.I.U. Ste Geneviève)

Rapporteur : BERMANN Françoise (B.U. Caen)

16 h 30 - 17 h Pause

- 19 h *Concert de musique ancienne*
- 20 h 30 *Dîner offert par l'UNSA (R.U. Nice-Centre ; Campus Trotabas)*

JEUDI 21 MAI 1992, matin :

- 9 h - 10 h *Préparation des synthèses*
- 10 h - 12 h 30 *Présentation des synthèses des travaux des 4 ateliers.
Débat général et conclusions*
- 10 h 30 - 11 h *Pause*
- 13 h *Déjeuner prévu sur le Campus Valrose. (R.U. Montebello)*

LE VICE-PRESIDENT

Mesdames, Messieurs les Présidents
des Universités et des Etablissements
publics à caractère scientifique et
culturel

Chère Collègue, Cher Collègue,

Par le triplement du budget général affecté aux Bibliothèques Universitaires (B.U.) de 1988 à 1991, le Ministère a consacré l'importance croissante du rôle des bibliothèques aussi bien dans la rénovation des pratiques pédagogiques que dans la couverture des besoins documentaires de la recherche.

Par ailleurs, les Directeurs de B.U., conformément à l'esprit et à la lettre du décret 85-694 sur les Services communs de la Documentation, sont des collaborateurs directs des Présidents pour gérer le réseau documentaire de chaque Université.

Je vous invite donc à participer à un séminaire que la CPU organise avec l'ADBU (Association des Directeurs de B.U.) les 20 et 21 mai 1992 sur le thème : "La politique documentaire d'une Université : du bon usage des B.U." à l'Université de Nice-Sophia Antipolis (Campus Valrose). Cette journée permettra des échanges concrets, en partant de comptes-rendus d'expérience entre Présidents d'Universités et Directeurs de B.U. J'ai proposé à la DPES, à la DPDU, à la DRED et au Conseil Supérieur des Bibliothèques de s'y associer.

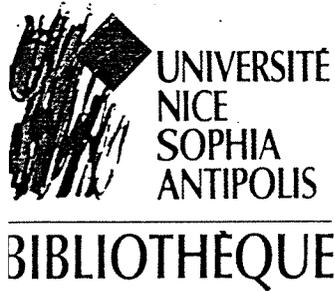
Vous trouverez, ci-joint, un ordre du jour et un coupon-réponse avec des informations pratiques à renvoyer à Louis KLEE, Directeur de la Bibliothèque de l'Université de Nice-Sophia Antipolis, et organisateur de la journée.

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Chère Collègue, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

P.J. : 2

Michel BORNANCIN

Nice, le 17 avril 1992



A TOUS LES MEMBRES A.D.B.U.

N/Réf.: LK/DC

☒ DIRECTION
Parc Valrose - B.P. 53
06101 Nice cedex 2
Tél. 93.52.99.97
Télécopie 93.52.99.95
Télex UNINICE 970 281 F

AUTRES IMPLANTATIONS

☒ SECTION DROIT,
SCIENCES ÉCONOMIQUES
ET DE GESTION
28, avenue Emile Henriot
06050 Nice Cedex
Tél. 93.96.32.27

☒ SECTION LETTRES,
ARTS ET
SCIENCES HUMAINES
100, boulevard Edouard Herriot
06036 Nice Cedex
Tél. 93.37.55.55

☒ SECTION
MEDECINE - ODONTOLOGIE
Avenue de Valombrose
06034 Nice Cedex
Tél. 93.37.76.60 / 62

☒ SECTION SCIENCES
Parc Valrose
28, avenue Valrose
06034 Nice cedex
Tél. 93.52.99.99

Vous trouverez, ci-joint, le programme du séminaire annoncé dans la messagerie A.D.B.U. et une documentation pour votre séjour.

Je vous demande de relancer votre président qui a déjà reçu une invitation par la C.P.U. pour lui "conseiller vivement" de participer au séminaire ou de s'y faire représenter en cas d'empêchement par un vice-président ou le professeur chargé de la documentation.

Pour ce faire, je vous joins deux listes d'hôtels et deux programmes dont l'un est à transmettre à votre président.

Si l'un de vous souhaite faire un bref compte-rendu d'expérience qu'il me le fasse savoir très vite.

Les collègues présentant un bref compte-rendu d'expérience (10 minutes maxi) fourniront au rapporteur le jour même un résumé (10 lignes maxi) de leur intervention.

Je vous rappelle que cette journée est ouverte à tous les directeurs et chefs de section membres de l'A.D.B.U..

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bienvenue à Nice. Avec mes cordiales salutations,


Louis KLEE



SEMINAIRE : La politique documentaire d'une Université 20 - 21 MAI 1992

NOM :

Prénom :

Adresse :

- | | | | | |
|--|--------------------------|-----|--------------------------|-----|
| Arrivera le 20 mai autre horaire avion. Préciser | <input type="checkbox"/> | OUI | <input type="checkbox"/> | NON |
| Arrivera le 20/05 à 12 h15 (avion) | <input type="checkbox"/> | OUI | <input type="checkbox"/> | NON |
| Participera au 1er thème * | <input type="checkbox"/> | OUI | <input type="checkbox"/> | NON |
| Participera au 2e thème * | <input type="checkbox"/> | OUI | <input type="checkbox"/> | NON |
| Participera au 3e thème * | <input type="checkbox"/> | OUI | <input type="checkbox"/> | NON |
| Participera au 4e thème * | <input type="checkbox"/> | OUI | <input type="checkbox"/> | NON |
| Participera à la journée 20/21/05/92 | <input type="checkbox"/> | OUI | <input type="checkbox"/> | NON |
| Participera au déjeuner du 20/05 | <input type="checkbox"/> | OUI | <input type="checkbox"/> | NON |
| Participera au dîner du 20/05 | <input type="checkbox"/> | OUI | <input type="checkbox"/> | NON |
| Participera au déjeuner du 21/05 | <input type="checkbox"/> | OUI | <input type="checkbox"/> | NON |

A RENVOYER à: Louis KLEE, Directeur BUNSA - Parc Valrose B.P. 53
06101 - NICE CEDEX 2 - Tél. : 93.52.99.97 - Fax : 93.52.99.95

INFORMATIONS PRATIQUES :

Arrivée par l'avion : Orly (10 h 55) - NICE 12 h 15 le 20.05. Une navette vous attendra pour cet horaire et vous déposera au Campus Valrose pour le déjeuner.

Arrivée par avion à un autre horaire :

L'acheminement ne sera organisé qu'en fonction des possibilités de regroupement. Sinon le campus Valrose est à 20 mn en taxi. Possibilité de navette en bus jusqu'à la gare SNCF (toutes les 30 minutes).

Arrivée par le train - Le Campus Valrose est à 10 mn en taxi ou 20 minutes en bus de la gare SNCF.

Logement : A votre initiative

Possibilité à l'Hôtel NIKAIA de la MGEN - Tél. : 93.87.59.59

Réservation par Office du tourisme - Tél. : 93.87.07.07 ou : 93.92.82.82

* N.B. : Choisir 2 thèmes pour nous permettre de créer des ateliers équilibrés si nécessaire

L'atelier 1 proposait à ses participants de faire le point sur "le Service Commun de Documentation, association, intégration, coopération, restructuration.

Les présentations ~~de~~ de Mmes BARRAL (Compiègne), BURGER (Strasbourg 3), GACHON (Aix-Marseille), HEUSSE (Toulouse), KERDRAON (Rennes 2), PAILLEY-KATZ (Paris 7), TINLAND (Lyon 2), et de M. KLEE (Nice) et NIVET (Lyon 1), firent apparaître une situation polymorphe. Le système des SCD semble encore à la recherche de son "équilibre": à travers la grande diversité des situations, on peut donc repérer des difficultés, mais aussi des points positifs et de réelles avancées.

1 - LA DIVERSITE.

Les solutions retenues par les universités pour appliquer le décret sur les SCD couvrent tout le spectre des possibilités.

A Rennes 2, par exemple, on a souhaité se séparer de la BIU - donc sa disparition. Et c'est sur une "table rase" que l'Université a reconstruit son SCD. Le point le plus remarquable dans cette construction, c'est que la plupart des décisions concernant la documentation trouvent leur répondant dans une réorganisation de l'Université.

A l'opposé, Toulouse réaffirme le rôle de sa BIU. Ce choix est accompli dans le cadre du projet de pôle européen, et est accompagné d'une réflexion - et d'une action - sur le fonctionnement des sections et des bibliothèques d'UFR.

Lyon ou Strasbourg présentent des situations mixtes, où la création (de SCD) ne s'accompagne pas de la disparition de l'ancienne BIU. Paris enfin présente une situation ^{assez} enchevêtrée,

Cette diversité n'est pas forcément voulue - en tout cas par tous les acteurs. La discussion permet de faire ressortir atouts et problèmes du SCD.

2. LES ATOUTS DU SCD.

Une constatation générale s'impose: rien n'aboutit en matière documentaire dans l'université par des actions unilatérales - voire unocatégories. De ce point de vue, le texte des statuts fournit des armes tant au Président d'Université qu'au Directeur de SCD:

- le SCD est une composante à part entière de l'Université.
- les interlocuteurs du SCD peuvent être institutionnalisés (de l'avis général, il est souhaitable qu'ils le soient).
- le poids du Directeur est renforcé (il est l'invité permanent des différents ^{de l'Université} ~~Councils~~ et quand une composante traite d'un problème documentaire, elle doit entendre le Directeur).
- le Conseil de la Documentation et les Commissions Scientifiques Consultatives Spécialisées (CSCS) sont de bons instruments de pilotage du SCD.

Certaines de ces choses sont nouvelles, d'autres pas. Dans tous les cas de ces, le pragmatisme l'emporte - pragmatisme synonyme de négociation et de conventions précisant les engagements de chacun.

3 - QUELQUES DIFFICULTES.

L'objectif visé par les SCD, c'est de rationaliser les dépenses documentaires de l'Université, dont on sait le morcellement et la relative efficacité.

Le rôle ~~accusé~~ ^{majeur} tenu par les SCD dans cette direction peut se heurter à quelques grands obstacles :

- Le poids de certaines entités (notamment les laboratoires), qui ont les moyens financiers et institutionnels de mener une politique "égoïste".
- La cohabitation de personnels à statuts différents, et pour certains sans claires perspectives.
- Enfin, à Paris, la situation extrêmement complexe des B.U.

EN GUISE DE CONCLUSION.

Les mutations que connaissent les B.U. en devenant SCD sont parallèles à celles de l'Université : autonomie renforcée, fin des normes nationales. Le SCD n'est pas un service extérieur de l'administration centrale, disposant d'une faible marge de manoeuvre : d'où la nécessité, pour lui et pour ses partenaires universitaires, de la négociation. Ceci peut effectivement conduire à des disparités de situation importantes.

Cette nouvelle logique des SCD, quand elle fonctionne, tend à rayer les cloisonnements, ce qui est une bonne chose. C'est une logique contagieuse, qui se manifeste aussi dans les relations meilleures, bien souvent, entre Bibliothèques Municipales et SCD.

L'objectif étant l'accès de tous les étudiants à la documentation, il faut souhaiter que ces tendances à la négociation et au partenariat s'emparent, dans et hors l'Université.

L'atelier 2 : "La contractualisation en marche" était animé par monsieur le Président Jean-Loup JOLIVET, de l'Université du Mans, le rapporteur en était Michel ROLAND de la bibliothèque de l'Université de Nice Sophia-Antipolis et il était consacré aux mécanismes de la contractualisation, plus particulièrement à l'articulation entre le contrat d'établissement et le contrat recherche.

Les quatre exposés par quoi a commencé la séance de l'atelier se sont attachés à présenter le cadre dans lequel se sont menés les processus particuliers de contractualisation, c'est-à-dire les caractéristiques de leurs universités et de leurs bibliothèques, ils ont fait une rapide description des processus eux-mêmes, ont esquissé un bilan et ont posé, à partir de ce bilan, certaines questions d'intérêt général.

Le premier exposé a été celui de Marie-Hélène BOURNAT, directrice de la bibliothèque de l'Université d'Aix-Marseille II.

Aix-Marseille II est essentiellement une université médicale à quoi sont venues s'adjoindre deux ailes, l'une en droit et sciences économiques, l'autre en sciences. Tandis que le gros de ses effectifs est stable (17 000 étudiants environ) par l'effet du *numerus clausus*, ceux des deux ailes s'accroissent.

Le processus de contractualisation est, de fait, engagé depuis 1984 par l'enchaînement de cinq processus contractuels :

- 1 - le plan Etat-Région,
- 2 - le contrat quadriennal d'établissement,
- 3 - le contrat quadriennal de recherche et d'études doctorales,
- 4 - le contrat universités européennes (avec Strasbourg et Grenoble) et
- 5 - le plan Université 2000.

Par ailleurs la contractualisation s'est faite dans un contexte, marqué par la publication du rapport Miquel, de remise à niveau des bibliothèques universitaires françaises.

La contractualisation a été l'occasion d'un effort de réflexion, de dialogue et de mise en perspective. Un de ses points forts a été qu'en présence de la multiplicité des partenaires (Dred, DPDU, Région), l'interlocuteur principal et le seul partenaire officiel du directeur de la bibliothèque a été le président de l'Université.

Tous les types de contrat doivent comporter un volet documentaire. Quant au contrat d'établissement, le volet documentaire a mis la priorité sur l'accueil. Dans le contrat recherche, la place des BU a été moins facile à mettre en évidence. A Aix-Marseille II la BU est présente dans le contrat recherche mais de manière biaisée. Il n'est pas évident que les crédits obtenus à ce titre seront gérés par le directeur de la BU. Une priorité a été mise sur la coordination des efforts dispersés dans les bibliothèques d'UFR.

Il reste que nous ne sommes qu'au commencement d'un nouveau mode de travail et que l'effort entrepris ne doit pas s'arrêter à la conclusion des premiers contrats.

A l'heure de tirer un premier bilan, plusieurs questions se posent :

- d'abord celle de l'ambiguïté qui préside aux définitions des rôles respectifs de la Dred et de la DPDU dans la définition du volet documentaire du contrat recherche,

- à examiner les résultats de la contractualisation, on constate une grande disparité : sur la seule région PACA la part de la dotation contractuelle oscille entre 38 et 74 % [entre 28,57 et 63,10 % d'après le tableau publié par la DPDU - voir annexe. MR]. Evidemment, il n'y aurait pas politique contractuelle si les dotations étaient les mêmes partout. Cependant il reste une grande opacité quant aux raisons qui ont présidé à la décision finale. Qualité de la "copie" contractuelle, politique d'aménagement du territoire, rattrapage de handicaps "historiques" ? La répartition de ces différents facteurs n'apparaît pas clairement et ce manque de lisibilité risque d'entraîner une certaine mécompréhension à l'issue des travaux de la contractualisation, voire un certain découragement.

- d'où la troisième question, qui porte sur les objectifs de la contractualisation. Il est clair que si l'objectif de la politique contractuelle est de donner un réel contenu à l'autonomie des universités, elle permet à l'Etat d'exercer ses responsabilités d'impulsion et de mise en cohérence du réseau universitaire français, Etat qui garde la maîtrise des moyens, du cadre institutionnel et du réseau national de documentation.

La politique contractuelle est fondée sur un transfert progressif de responsabilités aux Universités, mais le glissement des moyens est inégal et opaque. Alors les moyens nouveaux donnés à l'occasion des contrats seront-ils d'abord les moyens de l'autonomie ou ceux de l'aménagement ? Et quel type de réseau vont-ils créer entre les universités : hiérarchique, anarchique ou égalitaire ?

L'exposé de Michèle GUIOT, directrice de la bibliothèque de l'Université de Nantes, permettait de répondre en partie à la seconde question de l'exposé précédent.

La bibliothèque de l'Université de Nantes est une petite bibliothèque, qui ne compte que 120 000 ouvrages environ. Elle souffre donc de ce qu'on peut appeler un "handicap historique" dans la mesure où, même par rapport aux moyennes nationales, le ratio entre le nombre de ses étudiants et la quantité de ses collections est faible.

La première priorité du contrat a donc été donnée au développement des collections. La seconde priorité a été donnée à la rénovation des locaux, puis au développement du libreaccès et à l'installation des nouvelles technologies.

Quant à la rénovation des locaux, une première tranche de crédits d'études avait été ouverte en 1990 pour la réalisation d'un audit. (On a pu constater à l'occasion de cet atelier une grande disparité entre les établissements quant au recours à des audits ou aux services de cabinets d'étude).

On a pris soin d'ajuster le volet documentaire du contrat au profil de l'université.

Si les moyens obtenus à l'issue de la contractualisation ont été importants, la création de postes n'a pas été à la hauteur des ambitions locales ni de la croissance de ces moyens : si le budget documentaire a été doublé, les moyens en personnel n'ont augmenté que de 8 % tandis que l'augmentation de la fréquentation est de 35 % et celle des prêts de 111 %.

En conclusion, madame GUIOT fait état de deux regrets :

- que "quatre ans, c'est trop court". (Ce qui rejoint la remarque précédemment faite selon quoi l'effort entrepris à l'occasion des premiers contrats doit être maintenu et trouver un relais lors de la prochaine contractualisation).
- qu'on n'ait pas prévu de prendre en compte des facteurs de réévaluation des contrats dans le courant des quatre ans.

Madame Annick NIEL, directrice de la bibliothèque interuniversitaire de Lille, a donné une version écrite de sa contribution qu'on trouvera en annexe.

On en retiendra ici deux points particuliers :

L'expérience de Lille présente cette particularité par rapport aux autres expériences présentées au cours de l'atelier, qu'elle concerne une bibliothèque interuniversitaire et que par conséquent la bibliothèque s'est vue contractualisée par l'intermédiaire des contrats particuliers de chacune des universités lilloises.

Ces conditions n'ont pas empêché la cohérence du projet documentaire global : si les volets documentaires des contrats de chacune des universités différaient sur la forme et sur la prise en compte des projets particuliers de celles-ci, les orientations de fond et les priorités étaient les mêmes : développement des collections, informatisation, amélioration des conditions de travail des étudiants.

Cependant on peut mettre au passif de la complexité des conditions de contractualisation d'une BIU un certain manque de synchronisme entre les différents volets des contrats. En particulier, si au cours des travaux de préparation du contrat il avait été prévu un aggrandissement des locaux pour permettre une extension du libre-accès, ce projet a disparu du volet "locaux et constructions" du contrat correspondant.

Un poste de conservateur a été créé pour la coopération et la restructuration documentaire.

Les travaux de l'atelier ont fait apparaître que la contractualisation a été dans la plupart des universités l'occasion de la prise de conscience de la globalité des ressources documentaires et de l'existence à côté de la BU des différentes bibliothèques d'UFR, d'instituts ou de labos, parfois riches, parfois minuscules, très inégalement équipées et gérées mais toujours nécessaires compléments de celle-ci. Prise de conscience aussi de la nécessité de transformer une juxtaposition, la plupart du temps anarchique, de centres documentaires en véritable réseau par le biais d'une restructuration, de regroupements et de constitution de liens organiques avec la BU (en particulier au moyen d'un catalogue collectif en ligne). Cette exigence se retrouve lorsqu'il est question de l'utilisation des crédits documentaires obtenus au titre de la recherche.

Quant à cette restructuration, on n'en est guère, à l'issue des premiers contrats, qu'au stade de la prise de conscience et de la mise en chantier. Les restructurations ne sont possibles, à une échelle notable, que si les contrats prévoient des moyens qui y soient spécifiquement affectés. Dans cette mesure l'exemple de Lille mérite qu'on en suive la réalisation. Il semble certain que les

contrats de la seconde génération verront s'inscrire avec plus de force les nécessités de restructuration documentaire des campus.

Le dernier exposé était celui d'Elisabeth LEMAU, de la bibliothèque de l'Université de Rennes II. Voici le résumé qu'elle a donné de sa contribution :

A l'Université de Rennes 2, l'application du volet documentaire du contrat a suivi les évolutions de la politique universitaire : modernisation de la gestion, aménagement de l'espace, renforcement pédagogique, politique d'accueil des étudiants. La révision du contrat à mi-parcours, signée en mai 1992, a pris en compte les avancées significatives dans trois domaines : la restructuration documentaire, condition préalable, avance selon une articulation BU-BUFR et un aménagement des espaces documentaires dans un schéma directeur de pôles ; l'informatisation documentaire, qui doit aboutir à la mise en place d'un réseau informatisé local, inséré dans le schéma global d'informatisation de l'université ; une politique d'acquisitions documentaires concertées, du 1er cycle à la recherche, selon des principes élaborés d'une part par le Conseil de la Documentation et les Commissions Consultatives et d'autre part par le Conseil Scientifique. Le contrat initial, qui a servi de cadre et fixé les principes, s'est enrichi progressivement du travail mené sur le terrain et des résultats pratiques.

On complètera ce résumé par quelques points forts qui sont apparus au cours de l'exposé oral :

- La mise en oeuvre du contrat a été concomitante d'une remise à jour statutaire : la partition de la BIU de Rennes s'est faite tard, en 1991, et a été accélérée par l'élection d'un vice-président chargé de la documentation. Le Service Commun de la Documentation a été créé alors.
- La restructuration documentaire a été précédée d'une étude faite par une société d'équipement du territoire (la SCET).
- Au cours des travaux de contractualisation, le pôle documentaire est apparu comme le centre du réseau de l'université, c'est-à-dire que la contractualisation documentaire a été vécue comme incluant des enjeux hors du domaine strictement documentaire. Le SCD peut être l'instrument d'une politique universitaire globale plus cohérente et servir de pôle fédérateur.

- Des crédits documentaires recherche ont été obtenus au titre de la pluriformation. Leur utilisation se fait selon les orientations définies au sein du Conseil Scientifique et par une étroite collaboration entre les conservateurs et les équipes de recherche.

Tous ces points incitent à considérer l'exemple de Rennes 2 comme l'illustration particulièrement réussie d'une conception globale et synthétique de la contractualisation et du projet qui la sous-tend. Elle semble rendue possible par une collaboration étroite entre les bibliothécaires et les responsables universitaires et par une conscience réciproque du rôle et de l'importance de chacun des partenaires. La première conséquence en est la priorité donnée aux questions touchant le réseau documentaire dans son ensemble.

Discussion :

A l'issue de ces exposés, le président JOLIVET pose la question des rapports avec les **collectivités territoriales**, en faisant remarquer que la durée du contrat crédibilise nos demandes.

Rennes fait état du soutien reçu de ces collectivités, Marseille indique que la région ne finance que des équipements et en co-financement, quant aux Parisiens, ils notent l'absence d'engagement de la région à leur égard.

Ensuite le président JOLIVET liste un certain nombre de thèmes apparus au cours des exposés et qui pourraient faire l'objet d'un débat :

- 1- les rapports entre la BU et l'université dans les modalités d'élaboration des contrats.
- 2- la coordination des différents contrats dans la perspective d'un schéma stratégique global.
- 3- la considération des différences entre les taux de croissance, des différents paramètres, d'une part, et des différentes universités, d'autre part.
- 4- les moyens d'inciter à la restructuration, comme de lier la restructuration à un plus, de service rendu en particulier.
- 5- les problèmes de personnel et le fait, en particulier qu'il n'est pas possible d'obtenir un engagement sur plusieurs années.
- 6- la prise en compte de l'inflation et la nécessité d'une clause du chapeau général signalant ce phénomène (et donc d'un avenant).

7- la place des BU dans les schémas d'aménagement des campus.

8- le rôle des universités et de leurs bibliothèques vis-à-vis des entreprises, compte tenu du fait que celles-ci profitent souvent du patrimoine documentaire des universités.

Pierre BARRAT, vice-président de l'Université de Paris VII, pose la question des rapports entre la Dred et la DPDU, à quoi répond monsieur BESSIERE, de la Dred.

Il commence par rappeler que les mécanismes de contractualisation des universités avec la Dred sont déjà anciens puisque les contrats recherche ont été précédés par les contrats Decomps. Ainsi l'ensemble des universités a déjà connu à ce jour au moins deux contrats recherche. Si en droit on ne connaît que l'annuité budgétaire, il faut remarquer que jusqu'à présent les contrats signés ont toujours été honorés et qu'un souci de continuité pousse à leur renouvellement. Un effort particulier a été fait pour mettre les différents contrats en phase chronologique, ainsi dans le cadre des contrats Etat / région. Le plan Université 2000 articule les contrats Dred, DPDU et Desup.

Il insiste ensuite sur la différence des sources budgétaires : alors que la DPDU dépend du budget propre du MEN, la Dred dispose de crédits délégués par le ministère de la recherche. Ces crédits sont négociés entre le MEN et le ministère de la recherche, ils ne doivent être affectés qu'à des opérations spécifiquement recherche. La Dred pilote l'ensemble du dispositif d'enseignement du 3e cycle.

Il faut enfin rappeler les procédures d'évaluation des demandes propres à la Dred : les crédits sont attribués sur des projets, avec le nom d'un responsable et une équipe, hormis le BQR, les critères d'évaluation sont "scientifiques", il s'agit d'évaluer les équipes de recherche et le secteur concerné.

Il se pose bien un problème dans le domaine documentaire : le montant des crédits de la Dred (2,5 milliards de francs hors traitements) l'empêche de financer des volets documentaires généraux. Les budgets des bibliothèques se font à la DPDU et s'il y a eu des budgets "volet documentaire" à la Dred, ils sont à présent éteints.

(A une question, monsieur BESSIERE confirme que les besoins généralistes en documentation de la recherche sont à prendre en compte dans le contrat d'établissement.)

Dans ces conditions que reste-t-il ?

D'abord les équipes de recherche peuvent demander des crédits documentaires. Ensuite il est possible de poser des demandes pour des opérations spécifiques liées à des bibliothèques de recherche. Encore faut-il pouvoir définir ce qu'est une bibliothèque de recherche.

Les demandes documentaires peuvent faire l'objet d'une demande au titre d'une ligne pluriformation. Ces lignes pluriformation sont elles aussi identifiées sous le nom d'un responsable mais dans ce cas le responsable peut être directement le président. Il est conseillé de faire passer ces demandes par des équipes suffisamment larges à quoi s'adjoignent quelques solides pilotis de l'université. Dans la mesure où le caractère spécifique recherche est sauvegardé, l'université est libre d'organiser l'utilisation de ces fonds. Cependant nous cherchons à constater qu'il ne s'agit pas d'une demande budgétaire émanant du SCD.

Les demandes hors contrat restent possibles mais elles doivent avoir un caractère exceptionnel.

Toutes ces demandes, nécessairement modestes, sont justiciables des procédures d'évaluation propres à la Dred, telles qu'elles ont été rappelées plus haut. Il arrive que des dossiers soient transmis à la DPDU.

Enfin reste la possibilité d'affecter tout ou partie du BQR à des opérations documentaires.

Les explications de monsieur BESSIERE occasionnent un certain nombre de remarques :

Le président JOLIVET estime incohérent qu'une partie du BCRD ne soit pas affectée à la DPDU, puisque la DPDU est de fait chargée de prendre en charge une partie des besoins de la recherche. La situation actuelle induit un manque de lisibilité certain et un risque d'éclatement des ressources documentaires (celles qui concernent la recherche étant attribuées à des équipes dispersées).

Jean-Claude BROUILLARD, directeur de la bibliothèque de l'Université d'Angers, insiste sur le phénomène nouveau des réseaux. La BU apparaît de plus en plus sur les campus comme l'infrastructure capable d'accueillir les nouvelles technologies de la documentation au service de la recherche. Il est inutile de rappeler le rôle de la recherche documentaire informatisée. Mais à présent c'est de fournitures de documentation primaire à l'usage de la recherche qu'il s'agit de plus en plus.

On remarque que les fonds des équipes de recherche devront se retrouver dans le réseau du SCD, en particulier dans son catalogue collectif. Le président JOLIVET évoque la possibilité que la BU vise tous les achats documentaires de l'université.

Gérard THIRION, inspecteur général des bibliothèques, signale le cas d'une BU qui dépense plus de 80 % de son budget documentaire pour la recherche. Au-delà de ce cas particulier il rappelle que la plupart des BU consacrent une partie importante de leurs budgets à la recherche.

L'impression générale est que si monsieur BESSIERE a décrit précisément les mécanismes d'intervention de la Dred dans le domaine documentaire, ces mécanismes correspondent mal à la situation de la documentation recherche dans les universités.

En fin de séance différents points sont abordés :

Le président JOLIVET remarque que les bibliothèques ont été les parents pauvres dans la première vague des contrats, à cause du caractère d'urgence de ceux-ci. Jean-Claude BROUILLARD indique que les bibliothèques ont bien été prises en compte dans les contrats, qu'elles ont participé à l'élaboration de ceux-ci mais que les arbitrages ne leur ont pas été favorables.

Josette MOULY, directrice de la bibliothèque de l'Université de Paris IX, évoque la situation des universités parisiennes, pas encore contractualisées et qui sont en situation d'asphyxie quant aux locaux.

Bruno VAN DOOREN, de la DPDU, demande que dans la perspective de la deuxième phase d'Université 2000 on s'interroge plus profondément sur ce que

représente l'accueil des étudiants, sur la nécessaire adaptation de la pédagogie et sur le rôle que peuvent y jouer les bibliothèques.

La diversité des points évoqués rendent difficile de faire une synthèse des travaux de l'atelier.

On se contentera ici de dégager trois points forts :

En ce qui concerne les rapports entre les bibliothèques et leur université, quelque soit la diversité des expériences locales, leur confrontation fait apparaître que la contractualisation n'est que le premier temps d'un mouvement qui ne fait que se mettre en marche, avec des vitesses variables. Désormais le projet de développement d'une bibliothèque n'est plus dissociable de celui de son université. En particulier les SCD ne sont plus simplement responsables de collections et de moyens documentaires particuliers mais ils ont à prendre en charge une fonction, vitale, de l'université.

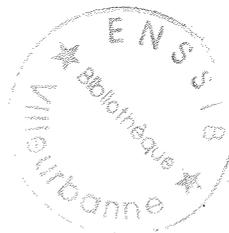
En ce qui concerne les rapports entre les différentes parties du contrat, c'est-à-dire les universités d'une part et l'Etat de l'autre, il apparaît une forte demande de clarification à l'égard de ce dernier.

Quant aux résultats concrets de la contractualisation, on souhaiterait plus d'explications quant aux principes qui ont présidé aux arbitrages du ministère.

Mais c'est quant au contrat recherche que le problème est le plus aigu. Il semble que le ministère soit en décalage par rapport aux réalités de la documentation recherche dans les universités. La Dred continue de n'identifier pour l'essentiel que des équipes de recherche aux dépens de la cohérence de la politique globale de l'université. En attribuant des crédits documentaires aux centres isolés, elle favorise leurs tendances centrifuges. Quant aux BU elles-mêmes, si elles ont pu avoir tendance dans le passé à se définir une vocation de recherche sans contrôle extérieur, au risque parfois d'une concurrence ruineuse avec les bibliothèques d'UFR et de laboratoires, cette période est terminée : les SCD obligent à penser la nécessaire complémentarité entre ces deux composantes du réseau documentaire, dans le même temps le raffinement des techniques documentaires dessine une nouvelle place pour les BU, celle d'un centre de ressources à l'usage des équipes de recherches. Où prendre en compte cette réalité

dans les contrats ? La Dred renvoie vers la DPDU quant aux besoins généralistes de la recherche mais la DPDU, elle, insiste sur les besoins de la pédagogie et de l'accueil. Le fait est que les BU jouent, plus ou moins bien, un rôle irremplaçable à l'égard de la recherche. Ce rôle devrait être examiné, évalué et défini dans le cadre du contrat recherche mais ce n'est que dans le cadre du contrat d'établissement qu'elles peuvent à l'heure actuelle trouver les moyens de remplir cette mission. Il est à craindre qu'elles soient conduites à faire passer leurs demandes de moyens recherche sous le couvert de leurs demandes pédagogiques. C'est alors l'essentiel de la démarche de contractualisation qui serait en danger.

23/08/92



Budgets BU 92

	dotation sur critères		dotation sur contrat		cadist		total critères	total général
	36-11	66-70	36-11	66-70				
compiègne	1158220	91000	1790100			143,30%	1249220	3039320
le havre	789100	76000	1034900			119,63%	865100	1900000
valenciennes	930200	89000	1191800			116,93%	1019200	2211000
mulhouse	839300	125000	1100700			114,14%	964300	2065000
rennes 1	2401260	197000	2724000			104,84%	2598260	5322260
pacifique	586200	68000	668800			102,23%	654200	1323000
corte	666100	73000	710900			96,18%	739100	1450000
amiens	2292580	197000	2172500			87,26%	2489580	4662080
metz	1239700	109000	1131300			83,88%	1348700	2480000
la réunion	1259600	130000	1140400			82,07%	1389600	2530000
chambéry	929580	100000	819500			79,60%	1029580	1849080
lyon 2	1302500	148000	1147500	356000		79,11%	1450500	2954000
rennes 2	960700	125000	839300			77,30%	1085700	1925000
nantes	2489500	240000	1907500			69,88%	2729500	4637000
rouen	2096400	197000	1592600			69,44%	2293400	3886000
lille biu	4676420	411000	3474100			68,29%	5087420	8561520
caen	2427400	226000	1809200		190000	68,18%	2653400	4652600
aix 3	1579500	136000	1131000			65,93%	1715500	2846500
dijon	2350600	250000	1671400			64,27%	2600600	4272000
avignon	751700	100000	537400			63,10%	851700	1389100
angers	1664800	146000	975200			53,85%	1810800	2786000
grenoble 2 3	1532760	250000	954000			53,51%	1782760	2736760
tours	2214200	202000	1286800			53,26%	2416200	3703000
perpignan	922240	84000	506800	116000		50,37%	1006240	1629040
antilles	2122600	242000	1187400			50,22%	2364600	3552000
nice	2120860	210000	1149800			49,33%	2330860	3480660
brest	1974200	142000	1022800			48,33%	2116200	3139000
toulon	707980	100000	376200			46,56%	807980	1184180
clermont	2323000	223000	1134000			44,54%	2546000	3680000
aix 1	1710300	148000	822700		190000	44,27%	1858300	2871000
orléans	1240800	110000	579200			42,88%	1350800	1930000
lyon 3	1287500	146000	492500	154000		34,36%	1433500	2080000
besançon	2127400	183000	716600			31,02%	2310400	3027000
reims	2408660	204000	785600			30,07%	2612660	3398260
st étienne	1425940	140000	456200			29,13%	1565940	2022140
aix 2	2382440	220000	743400			28,57%	2602440	3345840
limoges	1850800	163000	561200			27,87%	2013800	2575000
le mans	936400	100000	286600			27,65%	1036400	1323000
pau	1147920	150000	316900			24,42%	1297920	1614820
lyon 1	2459960	200000	618600		2560000	23,26%	2659960	5838560
toulouse	4801640	440000	1188100		200000	22,67%	5241640	6629740
grenoble 1	2005120	200000	456400		1650000	20,70%	2205120	4311520
strasbourg 1	2699600	143000	566400	157000		19,93%	2842600	3566000
poitiers	2354300	232000	482700		200000	18,66%	2586300	3269000
bordeaux	4762140	460000	786600		200000	15,06%	5222140	6208740
strasbourg 2	653000	125000	90000			11,57%	778000	868000
strasbourg 3	505000	75000	50000			8,62%	580000	630000
montpellier	4487080	425000	375000			7,63%	4912080	5287080
nancy	3416700	321000				0,00%	3737700	3737700
Moyenne	1916081	184833	990888	16313	108125	55,71%	2100915	3216240

Les contrats

Les contrats quadriennaux d'établissement concernant les trois universités lilloises [Lille I: Sciences et techniques, Lille II: droit et santé, Lille III: sciences humaines] dont dépend la Bibliothèque Interuniversitaire de Lille ont fait partie de ce qu'il est convenu d'appeler "les contrats de la première vague", c'est à dire ceux concernant les universités du quart nord-ouest de la France, choisies en priorité en raison d'un retard particulièrement important au niveau des formations supérieures.

L'accès à l'enseignement supérieur, mais plus spécialement l'accès aux formations longues, subit en effet un déficit important en ce qui concerne notre région, d'autant que la proportion de jeunes de 18 à 24 ans, y dépasse la moyenne nationale. Au recensement de 1982, cette proportion était de 7,8%, alors que la moyenne nationale est de 7,2%

Sous l'effet des efforts effectués par les autorités universitaires de la région depuis une quinzaine d'années, mais effet dont les résultats ne se sont fait vraiment sentir qu'à partir de 1985, on a assisté à une croissance vertigineuse des effectifs étudiants qui, de l'année universitaire 1985/86 à l'année universitaire 1992/93, sont passés de 46 905 à 65 507, soit une augmentation de 18 600 étudiants et un taux d'accroissement des effectifs de près de 40% en 7 ans.

Ce phénomène ne diminuera pas, loin s'en faut, avant longtemps, puisque selon le schéma post-bac établi par les services du Rectorat, on devrait assister à l'horizon 2 000 à un doublement des effectifs qui, par le jeu du rattrapage des inégalités sociales et de la croissance, devraient passer de plus de 57 000 à plus de 108 000 étudiants.

Dernière particularité à signaler, la région nord-pas-de-calais, placée entre les puissantes universités de l'Ile-de-France et les non moins puissantes universités du Nord-ouest européen, compte bien - avec l'ouverture des frontières européennes en 1993 - jouer un rôle de rééquilibrage dans le nouvel aménagement de la carte universitaire et a l'ambition de devenir "Pôle universitaire européen" au double sens du terme.

Encore faudrait-il que si les universités lilloises qui ont la volonté de réaliser ces ambitions, en aient également les moyens. Or le constat dressé en 1989 lors des négociations du contrat d'établissement était celui d'universités qu'on a pu qualifier de "sinistrées", les effets du sinistre se faisant particulièrement sentir au niveau des conditions de vie et de travail des étudiants: débordement des capacités d'accueil dans des locaux vétustes, mal adaptés et, mal entretenus, mais également sous-encadrement grave des effectifs, manque total de moyens.

Les conditions de vie et de travail des étudiants ont pourtant toujours été une des préoccupations de nos universités qui voulaient assurer à leurs étudiants des conditions qui les mettent à égalité avec les autres étudiants français ou avec ceux des pays limitrophes européens.

Cette égalité de chance était loin d'être assurée en ce qui concerne l'accès à la documentation. En 1989, la bibliothèque interuniversitaire, fonctionnait dans des conditions difficiles. Elle se trouvait aux prises avec:

- une masse d'étudiants, difficile à gérer: 57 388 étudiants usagers potentiels, dont 53 727 sur la métropole lilloise et 3 661 répartis en 11 formations dans les 6 antennes d'Arras, Béthune, Boulogne, Calais, Cambrai, Dunkerque.

évalué au total
 - un grave retard au niveau des postes budgétaires ~~attribués à la bibliothèque~~ (toutes catégories confondues), pour 57 388 étudiants, cela représentait un taux d'encadrement: étudiants / personnel de bibliothèque de 1,59 pour 1 000. Est-il besoin de rappeler que les normes internationales prévoient un taux d'encadrement de 6 professionnels de bibliothèque pour 1 000 étudiants?

- une capacité d'accueil des étudiants notoirement insuffisante, la surface des locaux étant de 27 692m² répartis en 3 sections et 4 implantations - soit 0,52m² par étudiant - et un nombre de places assises de 1 831, soit 1 place pour 29 étudiants inscrits sur la métropole lilloise. On sait que les normes ministérielles de 1972 prévoyaient 1,50m² par étudiant et que le nombre d'étudiants généralement admis par places est de 5.

- une ouverture de la bibliothèque de 48 heures par semaine, incluant le samedi matin

- un budget qui - depuis la publication du rapport MIQUEL - avait connu une sensible amélioration et qui s'élevait, au titre de l'année civile 1989, à 12 200 000 frs (reports d'engagement et reliquats compris) dont 7 600 080 frs (soit un peu plus de 62%) consacrés aux dépenses d'acquisition de documentation. La participation de l'Etat dans ce budget atteignait 3 005 000 frs, soit (hors reports d'engagement et reliquats) un pourcentage de 36% du budget.

- un volume d'acquisitions qui s'élevait au 31 décembre 1989 à 21 232 volumes, soit un peu plus d'un tiers de livre par étudiant (37%)

- une dépense documentaire de 132,34 frs par étudiant inscrit à l'université.

A partir de ce constat, chacune des universités lilloises a établi un projet de développement documentaire pour la période 1990-1993 qui, s'il différait sur la forme, présentait un contenu quasi identique quant au fond. Il s'ordonnait autour de trois axes:

- le développement des collections
- la mise en place d'une informatisation permettant une nouvelle gestion des moyens
- l'amélioration des conditions de travail des étudiants

Concrètement:

- Pour le développement des collections était demandé l'application d'un coefficient annuel de croissance des crédits de 1,5 sur la base des crédits

documentaires de 1989, l'objectif étant d'arriver à une somme globale d'un peu plus de 10 000 000 en 1993.

- Pour l'amélioration de la gestion des moyens, l'implantation à la bibliothèque interuniversitaire, pendant la période 1991-1993, d'un système de gestion intégré.

* Cette demande s'appuyait sur le fait que seuls des gains de productivité obtenus par l'informatisation de la gestion - combinés avec de nécessaires créations de postes - pourraient permettre de faire face à l'afflux des étudiants et à l'accroissement des tâches qui en découlaient.

- Enfin, pour l'amélioration des services rendus au public, différentes mesures étaient évoquées:

- mise en place d'un catalogue collectif informatisé dans le cadre d'un réseau des universités lilloises intégrant les bibliothèques d'U.F.R. et en cohérence avec les catalogues collectifs nationaux; la B.I.U.L. devant dans un second temps devenir l'élément moteur et central d'un réseau universitaire régional, intégrant les nouvelles universités du nord - pas de calais

- extension de l'accès-libre en vue de l'amélioration du prêt aux étudiants

- élargissement des heures d'ouverture, l'objectif étant de passer de 48 heures à 55 heures 30 par semaine

- des actions de formation au niveau des usagers et la réalisation de produits documentaires

Il était souligné à diverses reprises dans ces contrats que ces projets ne pouvaient aboutir que si le rattrapage en personnel sur la base des normes internationales déjà citées était effectif.

Au vu des objectifs ci-dessus définis, les moyens affectés à la Bibliothèque interuniversitaire par le Ministère ~~pour aboutir à leur réalisation~~ étaient les suivants:

- pour l'augmentation de ~~ses~~ collections une augmentation des crédits conformes aux demandes exprimées, c'est à dire application annuelle du coefficient de 1,5

- pour l'informatisation de la gestion un premier crédit d'étude et de début d'équipement et l'attribution de deux postes de conservateurs en 1990, conservateurs chargés également du développement de la coopération documentaire locale

- pour l'extension des horaires d'ouverture, l'attribution en 1990 de l'emploi de deux magasiniers et des crédits pour la rémunération de moniteurs

Avant de voir où nous en sommes de la réalisation de ces différents objectifs, il convient de faire 4 remarques:

- Les contrats lillois, comme beaucoup de contrats de la première vague, sont essentiellement des contrats conclus dans une optique "de mise à niveau". Il ne pouvait guère en être

autrement quant on connaît l'état dans lequel se trouvait ces bibliothèques universitaires.

- Aucune des universités n'ayant encore, au niveau de la politique documentaire, mis ses statuts en conformité avec la loi de 1985, et bien que la préparation des contrats se soient fait dans chacune des universités au sein de commissions mixtes: section de la Bibliothèque interuniversitaire concernée/Centre de documentation ou bibliothèques d'U.F.R., dans la rédaction finale, les demandes et les moyens accordés n'ont pas été globalisés.
 - Aucune mention particulière n'a été faite au sujet du problème de la documentation dans les antennes.
 - Il n'y a pas toujours eu synchronisme effectué dans les divers volets du contrat: par exemple l'extension des locaux nécessaire à l'implantation généralisée de l'accès-libre devait faire partie de demandes établies dans le volet construction, mais celle-ci a malencontreusement disparues ~~de~~ de ce volet ~~constructions nouvelles~~ lors de la rédaction définitive du contrat.
 - Enfin, dernier point, mais le plus important à mes yeux, si le Ministère était engagé sur les moyens financiers accordés sur toute la durée du contrat, il n'était engagé sur les moyens en personnel que pour la seule année 1990.
- Les contrats d'établissement ont été respectivement signés le 15 mars 1990 pour Lille I (Sciences) et Lille III (Sciences humaines) et le 12 juillet de la même année pour Lille II (Droit et santé).

Après deux ans de fonctionnement, quel bilan pouvons-nous en dresser?

Tout d'abord, il faut remarquer que l'effectif du nombre des étudiants n'a cessé de croître durant ces deux années, ce qui a quelque peu atténué la portée des bénéfices qu'on était en droit d'attendre du contrat. Le nombre des étudiants inscrits est passé de 57 388 à 65 507 au 31 décembre 1991 (soit un nombre de 8 119 étudiants supplémentaires et une augmentation du taux d'accroissement de 14,15%) ~~dont 59 637 sur la métropole et 5 870 répartis en 12 formations dans 7 antennes, Lons étant venu s'ajouter aux 6 antennes déjà mentionnées~~

Le nombre de postes budgétaires affectés à la B.I.U.L. a ~~donc~~ été augmenté en 1990 de deux postes de magasiniers et de deux postes de conservateurs, comme prévu au contrat (même si un des postes de conservateur créé n'a toujours pas été pourvu). Il est passé par conséquence de 91 à 95. Dans le même temps, le taux d'encadrement qui était de 1,50 en 1989, est descendu à 1,45 en 1992; les courbes d'augmentation des étudiants et celle du personnel de bibliothèques n'étant pas, comme on l'a peut-être noté, parallèle.

En dehors des postes prévus en 1990, aucune autre création d'emplois n'a eu lieu depuis et rien n'est prévu en 1992.

Un certain nombre de clauses inscrites au contrat ont, d'ores et déjà, pu être réalisées:

Les ouvertures de la bibliothèque ont été élargies, de 8 heures 30 à 19 heures, ce qui a fait passer les horaires hebdomadaires d'ouverture de 48 heures à 55 heures 30, conformément au contrat.

Le processus d'informatisation de la bibliothèque s'il est ^{beaucoup} plus long que prévu, suit son cours.

Le budget a progressé régulièrement depuis 1990. Pour l'année civile 1991, il s'est élevé à environ 18 000 000 frs (reports d'engagement et reliquats compris) dont une somme d'environ 11 000 000 frs consacrée aux dépenses d'acquisitions de documentation (soit 61% du budget). La participation de l'Etat dans ce budget (hors reports d'engagement et reliquats) atteignait environ 7 000 000 frs, soit un pourcentage de 56%.

Les acquisitions pour l'année civiles 1991 ont été de 28 340 volumes, soit un pourcentage de plus de 33% d'augmentation par rapport à l'année 1989.

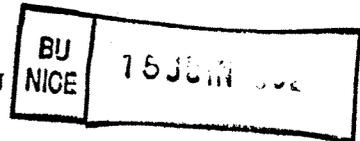
La dépense documentaire par étudiant est passée de 132,54 frs en 1989 à 167,32 frs en 1991 (soit environ 334 frs en englobant les dépenses effectuées par les bibliothèques d'U.F.R.); ce qui représente une amélioration certaine, même en sachant que, selon des statistiques de l'inspection générale, la dépense documentaire par étudiant est de 570 frs aux Etats-unis, de 641 frs en Allemagne et de 920 frs au Royaume Uni.

Par contre, aucune extension de l'accès-libre n'a pu être réalisée, faute de locaux nouveaux.

- Aucune ~~extension~~ action de formation nouvelle n'a pu être mise sur pied, faute de locaux.
La surface des locaux étant restée inchangée, la surface par étudiant a été réduite de 0,52 m² à 0,46 m² et le nombre de places étant également inchangé, il y a désormais virtuellement assis sur la même chaise 32 étudiants au lieu de 29 antérieurement.

Alors, le contrat d'établissement en ce qui concerne la politique ^{documentaire} d'établissement, échec ou réussite?

Ma réponse sera nuancée



ATELIER 3 : BU ET ETUDES SUPERIEURES. LE ROLE DE LA BU
DANS UN CURSUS UNIVERSITAIRE, DU 1ER CYCLE A LA RECHERCHE

En premier lieu, le Président POUYET cerne et précise le sujet un peu trop vague, ou trop vaste, de cet atelier, en indiquant diverses pistes de recherche autour de la BU :

- Sa double dimension de formation et de recherche.
- Les attentes différentes des usagers (étudiants à divers stades de leurs études, enseignants, enseignants-chercheurs).
- En particulier, dans quelle mesure les enseignants-chercheurs perçoivent-ils et reconnaissent-ils les bibliothécaires comme personnels scientifiques ? S'investissent-ils dans la documentation, et comment ?
- Comment les bibliothécaires eux-mêmes perçoivent-ils la reconnaissance de leur travail; quelle place ont-ils ou prennent-ils dans le processus de formation et de recherche ?

Le débat s'organise à partir de :

1) Les expériences des bibliothèques.

Ces expériences et les discussions ou remarques qu'elles suscitent permettent de dégager et définir :

- 2) Les problèmes rencontrés.
- 3) Des pistes d'action

Liées essentiellement à la formation et à l'accueil.

4) Puis le président POUYET tire les conclusions du débat.

1) LES EXPERIENCES

Plusieurs établissements décrivent succinctement leurs expériences : Paris III, Paris VIII, Paris XI, Paris XII, la BU de Reims, le BU de Valenciennes. De ces expériences se dégagent très nettement deux lignes directrices :

- Les besoins des usagers sont, prioritairement, des besoins de formation à l'utilisation de la documentation, et à l'utilisation de "l'outil-bibliothèque".
- Ensuite se fait jour le besoin de trouver dans les BU des lieux d'accueil, non seulement pour le travail et la recherche documentaire, mais aussi pour des rencontres culturelles et conviviales.

Il est dommage que, le temps étant très mesuré, les divers intervenants n'aient pu davantage développer et détailler leurs expériences (peut-être celles-ci pourraient-elles faire l'objet de communications dans la presse professionnelle, ou être ajoutées en annexe aux actes de ce séminaire...)

L'ADBU, à l'occasion de ce débat, annonce l'envoi d'un questionnaire sur les actions de formation et d'enseignement dans les BU; à suivre...

2) QUELS SONT LES PROBLEMES RENCONTRES ?

- En ce qui concerne la Formation . Les BU acquièrent une documentation pour le plus grand nombre : comment concilier une formation pertinente et efficace (en groupes restreints, par exemple), avec des masses d'étudiants de plus en plus importantes ? (Les visites superficielles de grands groupes d'étudiants débutants ont depuis longtemps fait la preuve de leur inefficacité, et sont d'ailleurs impraticables quand il faut gérer 7.000 ou 10.000 étudiants du 1er cycle...)

Comment concilier les besoins en documentation correspondant aux différents niveaux que nous devons prendre en compte : depuis le bachelier qui arrive avec une formation inexistante à la documentation, jusqu'au chercheur dans un domaine très pointu, qui n'est pas forcément sensibilisé aux techniques documentaires, ni forcément disposé à en accepter les contraintes. D'où la formule lancée en boutade par l'un des participants : "Nous devons apprendre à gérer à la fois un Fauchon et un Tati de la documentation"...

- En ce qui concerne l'Accueil, on retrouve la même distorsion: il faut organiser à la fois de salles de travail, de salles de références et de recherche (en tenant compte de plus en plus des nouveaux supports d'accès à la documentation), des cellules individuelles ou restreintes pour le travail de groupe destinées aux chercheurs ou aux étudiants avancés, des salles d'exposition, de rencontres et d'animation culturelle. Il nous faut également prévoir des régimes différents d'accès au prêt, à la consultation sur place, à l'accès au document, selon les usagers...

Au delà des problèmes de locaux, de place, d'organisation, d'intégration du SCD dans l'Université, doit se dessiner une réflexion sur la place de l'Université dans la Ville, dans la Vie...

3) LES PISTES D'ACTION.

Elles se sont profilées au cours du débat, au moment où étaient évoqués les problèmes.

En ce qui concerne la Formation, il faudrait :

- Organiser une formation à 2 ou 3 niveaux : formation de formateurs (moniteurs, enseignants, Centres d'initiation à l'enseignement supérieur); il est à noter que la récente création de ces centres représente une excellente structure pour mettre en place ce type de formation.
- Intégrer obligatoirement dans le cursus étudiant cette formation à l'utilisation de la documentation.
- Obtenir que les enseignants s'impliquent dans ce travail, et qu'un réel dialogue s'instaure entre enseignants et bibliothécaires.
- Repenser une organisation spatiale plus rationnelle du réseau documentaire sur le campus. Les nouvelles structures mises en place par les Services communs de documentation devraient nous y aider.

En ce qui concerne l'Accueil, il faudrait :

- Non seulement une extension, mais aussi une amélioration des locaux, en particulier par une signalisation abondante et adaptée.
- Instaurer des relations plus étroites avec la Ville, avec les organisations culturelles.
- Proposer aux personnels une meilleure formation à l'accueil (il y a des fonctions et des techniques d'accueil et d'animation qui ne s'improvisent pas...)

CONCLUSION

Tirant les conclusions de ce temps de travail et de ce débat que tous se sont accordés à trouver trop brefs, le Président PAYET souligne qu'une première constatation se dégage de l'ensemble des débats : la BU apparaît comme le lieu privilégié pour analyser les conditions de la vie étudiante. Il indique également nombre de problèmes, et non des moindres, qui n'ont pu être qu'ébauchés :

- Les besoins et le traitement de la Recherche, qui reste d'une importance fondamentale pour les BU (la synthèse finale fera apparaître que la Recherche a représenté constamment le point d'articulation des travaux des différents ateliers).
- La politique du Ministère en ce qui concerne le 1er Cycle.
- La reconnaissance du niveau scientifique des bibliothécaires.
- L'organisation documentaire à travers le SCD.

- La place de la BU comme lieu de rayonnement culturel.
- La lecture étudiante, pour laquelle la DPDU a créé une mission.

Mais ce n'est qu'un début, conclut le Président PAYET. Tous ces problèmes ébauchés pourront faire l'objet de nouveaux débats, puisque le dialogue souhaité entre les présidents d'Universités et les responsables de BU et de SCD a été ébauché, et bien ébauché, grâce à ces deux jours de travail et de rencontre.

B.JULLIEN. Nanterre, 10 juin 1992

Séminaire CPU/ADBU des 20 et 21 mai 1992. Nice

Atelier IV : Informatisation et Réseaux

Animateur : Geneviève BOISARD ; rapporteur : Françoise BERMANN

Les travaux de ce groupe de réflexion ont consisté en des exposés d'expériences qui ont donné lieu à un débat nourri. On peut dégager des différentes interventions à la fois la diversité des situations locales en même temps qu'un certain nombre de préoccupations communes. Trois points de vue se sont confrontés : celui des Présidents d'Université, celui des bibliothécaires et celui des chercheurs en informatique.

L'analyse des réseaux s'est effectuée méthodiquement. Après avoir fait un sort rapide à l'aspect proprement technique du problème (câblage des campus, branchement du site universitaire au réseau régional et relation des plaques régionales avec le réseau national RENATER), les participants se sont accordés sur le fait que le problème de la faisabilité de ces interconnexions étant résolu, la question se posait en termes politiques. Tout particulièrement en matière de coûts qui ne peuvent être actuellement surmontés sans l'aide des collectivités territoriales.

L'atelier a ensuite étudié trois niveaux de réseaux à l'aide d'exemples exposés.

La coopération entre les bibliothèques se situe au niveau national ou international de par la participation à l'une des trois sources de catalogage partagé agréé par la DPDU (BN OPALÉ, OCLC ou SIBIL) ; de même, ^{elles coopèrent} l'utilisation ^{de la} ~~des produits~~ ^{par des} ~~édités~~ sous forme de CD Rom, ainsi que ~~les conversions~~ ^{des conversions} rétrospectives ~~des fonds anciens~~ (Exemple des Bibliothèques du Museum).

qui vont alimenter le B. catalogue, catalogue collectif de tous universitaires

Au niveau local, il a été fait état d'entreprises (St Etienne), ou de projets (Strasbourg) de coopération entre les Bibliothèques universitaires et municipales.

En ce qui concerne le site universitaire proprement dit, la difficulté évoquée par tous est celle de coordonner les différentes bibliothèques d'instituts, de laboratoires ou d'UFR dans un système cohérent de service commun de la documentation entre elles et avec la ou les Bibliothèques universitaires (Montpellier). L'exemple de la constitution d'un fichier cohérent d'un sous-ensemble de B.UFR a été donné par Grenoble.

Tous les intervenants ont insisté sur l'aspect fédérateur de l'informatique qui habitue chaque partie contractante à consentir à des contraintes communes minimales. On a pu souligner que ces obligations ^{trouvent être} demeurent plus formelles que réelles, les systèmes actuels étant très largement paramétrables.

La politique documentaire de l'Université dépend d'un certain nombre de choix qui doivent s'appuyer sur une analyse approfondie des besoins locaux à la fois en matière de recherche et en ce qui concerne les étudiants. Plus qu'un guide de conduites à tenir, les participants ont davantage demandé à leurs collègues de les aider à établir la liste des erreurs à ne pas commettre.

L'analyse et l'utilisation de l'existant doivent être la base de toute démarche constitutive d'un réseau.

C'est la nature des collections d'une bibliothèque donnée qui permet de choisir la meilleure source de catalogage partagé (étude du taux de recouvrement).

C'est le constat de l'hétérogénéité des fonds, des qualifications des personnels et de la valeur des catalogues qui peut mener à deux réponses aussi opposées que celles de Montpellier et de Strasbourg. Implantation d'un anté-serveur qui permette d'interroger à la fois des bases de données aussi variées dans leur contenu que dans leur niveau ou constitution d'une équipe volante de bibliothécaires qualifiés dont la mission sera de constituer une base de données cohérente.

L'exploration préalable du projet de Strasbourg montre que 80% de la demande peut être aisément satisfaite, restent 20% de besoins plus complexes émanant des enseignants et des chercheurs. Ceux-ci souhaitent plutôt des systèmes distribués plus légers que des organisations structurées et centralisées que préconisent les bibliothécaires. On assiste donc, en matière d'informatique, à la transposition pure et simple du vieux débat universitaire entre l'individuel et le collectif.

Pour conclure, l'Atelier s'est accordé sur une constatation simple : l'informatisation relève d'un choix politique, c'est au Président de l'Université de l'effectuer en liaison avec son équipe.

Cette politique devra prendre en compte une analyse stricte de l'existant et des besoins des usagers en même temps qu'elle tentera de résoudre les contradictions entre les nécessités immédiates de chaque université et les impératifs nationaux (en particulier l'utilisation de données fiables, vérifiées, compatibles et échangeables).

Si les besoins de la majorité des lecteurs sont assez simples, l'instrument informatique doit être impérativement d'une utilisation facile. Or cette simplicité de fonctionnement ne peut être obtenue qu'au prix d'une organisation d'autant plus rigoureuse et codifiée.

Le constat que des bibliothèques souhaitant coopérer en sont empêchées par l'absence d'un réseau Télécom adéquat (Belgique) ou que les fichiers rétro-convertis ne peuvent pas même être vérifiés faute d'une informatisation minimale (Bibliothèque du Musée de l'homme) amène à réaffirmer que les Bibliothèques universitaires doivent disposer d'une configuration obligatoire : des données documentaires, un système pour les mettre en œuvre, et un réseau pour les communiquer.

Les débats se sont clôtés sur l'éventualité de l'étude par le GIG/de UE l'informatisation documentaire avec la collaboration des directeurs de BU.

EDUCATION • CAMPUS

Le dégel des bibliothèques universitaires

L'effort budgétaire spectaculaire de ces dernières années n'a pas levé toutes les difficultés des BU

NICE

de notre envoyé spécial

LS ont beau faire campus commun, les présidents d'université et les directeurs de bibliothèques universitaires ne s'étaient jamais rencontrés. Collectivement, du moins. Ils n'avaient jamais franchi ce mur d'ignorance, voire de méfiance qui sépare depuis longtemps l'univers des professeurs et celui des bibliothécaires. La réunion conjointe qui s'est déroulée à Nice, les 20 et 21 mai, à l'initiative de la Conférence des présidents d'université (CPU) et de l'association des directeurs de bibliothèques universitaires (ADBU) était donc une « première », comme l'ont noté sans fausse honte M. Michel Bornancin, président de l'université de Nice et premier vice-président de la CPU, et M^{me} Geneviève Boisard, directrice de la bibliothèque Sainte-Genève et présidente de l'ADBU.

Même timide, ce premier pas est révélateur du changement de climat récent dans les « BU ». Il y a encore trois ans, en effet, la grande misère des BU en faisait « une des zones sinistrées de l'ensemble universitaire » selon M. André Miquel, professeur au Collège de France. Le diagnostic que ce dernier dressait, début 1989, dans un rapport au ministre de l'éducation nationale était en effet accablant. Saturation des capacités d'accueil, manque criant de crédits et de postes, effondrement des acquisitions, insuffisance des horaires et des facilités d'accès : tous les indicateurs étaient dans le rouge.

Une prise de conscience

Cette volée de bois vert a indéniablement provoqué une prise de conscience. En quelques années, le ministère de l'éducation nationale a résolument inversé la tendance. Ainsi les crédits de fonctionnement alloués par l'Etat aux BU ont triplé, passant de 85,6 millions de francs en 1987 à plus de 251 millions en 1992, auxquels s'ajoutent

plus de 43 millions pour la mise en place des catalogues nationaux et la formation des bibliothécaires.

En quatre ans, la capacité globale d'acquisition des BU est passée de 270 000 à près de 500 000 volumes chaque année. En outre, les horaires d'ouverture qui étaient en moyenne inférieurs à quarante heures hebdomadaires dépassent aujourd'hui quarante-cinq heures par semaine et cinquante heures dans la moitié des BU. De même, après quinze ans de stagnation, plus de 300 emplois ont été créés pour les bibliothèques universitaires.

Enfin le plan Université 2000 a fixé l'objectif de création de 35 000 places nouvelles en dix ans. Comme le souligne volontiers M. Daniel Renoult, sous-directeur des bibliothèques au ministère de l'éducation nationale, de nouvelles BU sont prévues à Montpellier, Amiens, la Réunion ou dans les quatre nouvelles universités parisiennes, ainsi que des extensions très importantes, comme à Paris-VIII-Saint-Denis (13 000 m²), Jussieu, Dijon, Bordeaux, Grenoble, etc.

Bref, le changement de ton était spectaculaire à Nice : Les directeurs de BU ne pleurent plus misère et tous reconnaissent l'effort amorcé. Mais, à peine sortis d'un misérabilisme déprimant, les BU se heurtent à des difficultés nouvelles.

A la fois Fauchon et Tati

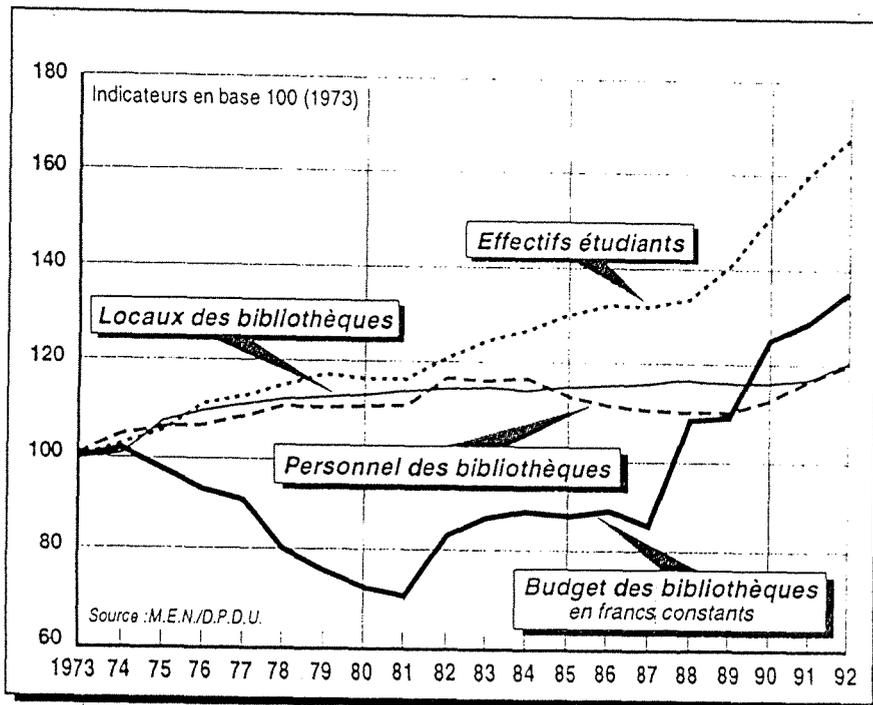
S'il a permis de remonter la pente et de respirer, l'effort budgétaire de ces dernières années reste « encore insuffisant pour les créations d'emplois », admet M. Daniel Renoult. Car la relance des BU et des créations de postes a été très largement absorbée par l'explosion des effectifs et des besoins des étudiants depuis cinq ans. Malgré des recrutements de « moniteurs », les taux d'encadrement continuent donc à se dégrader dans les bibliothèques.

En outre, la montée de la vague des étudiants, la diversification des profils et des parcours pose avec de plus en plus d'acuité le problème de l'accueil des nouveaux étudiants et des missions des BU. « Il faut

que nous apprenions à gérer à la fois un Fauchon et un Tati de la documentation », devait lancer en forme de boutade M^{me} Bernadette Jullien, directrice de la BU de Nanterre. Autrement dit préserver la dimension de la recherche la plus pointue, mais inventer en même temps des dispositifs d'accompagnement des étudiants de premier cycle et les « faire passer en douceur d'une culture du « cut », à base de cours et de photocopies, à une culture du « cru », plus axée sur la recherche personnelle » selon l'ambition de M. Louis Klee, directeur de la BU de Nice.

Pour relever le défi, enfin, les bibliothécaires auront besoin, plus que jamais, de pouvoir compter sur l'appui des enseignants. Si la rencontre de Nice a démontré que les relations commençaient à se dégeler entre professeurs et bibliothécaires, les préventions restent vives. Comme devait le demander M. Bernard Pouyet, président de l'université Pierre-Mendès France de Grenoble : « Nos collègues ont-ils conscience qu'il existe des services mais aussi des compétences à leur disposition ? Quel est le degré d'investissement personnel des enseignants à l'égard de la documentation ? Quelle confiance les enseignants ont-ils à l'égard des bibliothécaires ? » Il faudra, à l'évidence, encore beaucoup de diplomatie pour désarmer les susceptibilités.

G. C.



Séminaire à Valrose

Du bon usage des bibliothèques universitaires

Une réunion tout à fait originale vient de se tenir dans le cadre monumental du château de Valrose. A l'initiative de la Conférence des présidents d'Université dont le vice-président n'est autre que le professeur Bornancin, président de celle de Nice, un séminaire s'est penché sur la politique documentaire des bibliothèques universitaires dont, à l'évidence, les potentialités restent parfois inexploitées faute, pour leurs usagers, d'en savoir tirer le meilleur parti.

On s'en aperçoit dans les deux domaines principaux de la pédagogie et de la recherche.

De plus en plus en effet, on prend conscience de la nécessité, pour les étudiants, de la nécessité d'être plus autonomes, et de pratiquer l'auto-formation. Il va de soi qu'à cet égard, la bibliothèque universitaire est l'instrument privilégié pour favoriser cette autonomie, en mettant à leur disposition un ensemble de documentation qui autorise ce travail personnel.

Comme l'indique M. Louis Klée, directeur de la B.U. de Nice, « il faut passer d'un système du "cuit" où l'étudiant pourrait se contenter d'apprendre par cœur, au système du "cru" qui suppose des connaissances préalables ». Le problème n'est pas de mépriser le cours magistral, mais de l'enrichir par une recherche bibliographique qui peut le précéder ou le suivre. C'est d'autant plus vrai et plus nécessaire que le nombre des étudiants s'accroît plus vite que celui des enseignants.

Cette vérité dont on s'avise aujourd'hui en France est connue depuis longtemps par les anglosaxons qui utilisent normalement ces supports pédagogiques.

Par ailleurs, dans le domaine de la recherche, les Américains se sont aperçus d'une autre faiblesse : 35 % des travaux menés dans le monde auraient déjà été faits plusieurs fois sans qu'on le sache faute d'information ! Beaucoup de temps gaspillé et d'efforts perdus à recommencer pour tourner en rond.

« Tout bon chercheur, souligne M. Klée, doit faire le point exhaustif des connaissances qu'on possède déjà sur le sujet qu'il s'apprête à aborder. Il a besoin pour cela d'une bonne bibliothèque et de bibliothécaires capables de lui fournir les indications nécessaires. »

L'ensemble de ces questions complexes du transfert des informations dans les sciences et les techniques a donc fourni la matière des échanges du séminaire de Nice, qui réunissait aussi bien des présidents d'université que des directeurs, de bibliothèques universitaires.

Environ 150 personnes parmi lesquelles M^{me} Ottenwaelter représentait le ministre de l'Éducation. On notait la présence de M. Staropoli, secrétaire général du CNE ; M. Roland Peylet, directeur de la DPDU ; M. Bessière, adjoint au directeur scientifique de la DRED ; M^{me} Demichel, sous-directeur de l'enseignement et de la pédagogie à la DESUP ; M. Renoult, sous-directeur des bibliothèques.



Nice, le 23 avril 1992

Le Directeur,

à

Mesdames et Messieurs
les Membres du Comité Scientifique

☐ DIRECTION
Parc Valrose
28, avenue Valrose
06034 Nice cedex
Tél. 93.52.99.97
Télécopie 93.52.99.95
Télex UNINICE 970 281 F

AUTRES IMPLANTATIONS

☐ SECTION DROIT,
SCIENCES ECONOMIQUES
ET DE GESTION
28, avenue Emile Henriot
06050 Nice Cedex
Tél. 93.96.32.27

☐ SECTION LETTRES,
ARTS ET
SCIENCES HUMAINES
100, boulevard Edouard Herriot
06036 Nice Cedex
Tél. 93.37.55.55

☐ SECTION
MEDECINE - ODONTOLOGIE
Avenue de Valombrose
06034 Nice Cedex
Tél. 93.37.76.60 / 62

☐ SECTION SCIENCES
Parc Valrose
28, avenue Valrose
06034 Nice cedex
Tél. 93.52.99.99

OBJET : Comité Scientifique du colloque "Quelle stratégie
informatique pour les B.U."

La deuxième réunion se tiendra le :

MARDI 12 MAI 1992 à 14 h 30

Ministère de l'Education Nationale, 61-65, rue Dutôt
Salle B 700 (7^e étage)

Ordre du jour :

- 1) Confirmation du choix des cinq thèmes.
- 2) Choix des intervenants et élargissement européen.
- 3) Présidence d'honneur et mécénat.
- 4) Logistique du colloque (date, durée, lieu, exposition, exposants etc.).
- 5) Itération du colloque.
- 6) Divers.

Louis KLEE

"Quelle stratégie informatique pour les B.U."

Procès-verbal de la réunion du comité scientifique, tenue à la DPDU le
18 mars 1992 de 14 h 30 à 16 h 30.

Etaient présents: mesdames BALLY Thérèse (BU Paris ~~IX~~)
BELLIER Nicole (DPDU)
BOISARD Geneviève (BU Ste-Geneviève)
COMBEROUSSE Martine (MRT-DIST)
PEZERIL Maguy (BIU Montpellier)

messieurs CEA Jean (DRED-MEN)
CHAUVEINC Marc (IGB)
FINANCE Jean-Pierre (CRIN ; DRED-MEN)
GIFFARD Alain (BdF)
KLEE Louis (BUNSA)
LE GUIGNER Jean-Paul (CICB ; CRU-MEN)
LE LOARER Pierre (Sté GSI-Erli)
LUPOVICI Christian (INIST)
PALLIER Denis (IGB)
RENOULT Daniel (DPDU)
SALAÜN Jean-Michel (ENSSIB)

ORDRE DU JOUR: présentation et discussion du projet.

* Le projet initial est présenté par L. Klee et D. Renoult :

Le colloque, intitulé "25 ans d'informatique dans les B.U.", sera découpé en trois parties chronologiques :

- " d'où l'on vient " : un historique sur l'informatisation des bibliothèques ;

- " où l'on est " : une présentation des systèmes existant dans les bibliothèques des universités et des besoins des usagers;

- " où l'on va " : une prospective raisonnable, une étude de la B.U. du futur, dans tous les domaines

Il sera accompagné d'une exposition de type muséologique et d'une exposition de type commercial, devant servir à l'autofinancement du colloque.

Une publication postérieure de qualité est également prévue.

L'objet de la réunion est d'étudier la validité du découpage et la pertinence des grands thèmes proposés. Le choix des intervenants est reporté à une date ultérieure.

* A l'issue du débat, il apparaît que :

- le plan chronologique est abandonné car il risque d'amener des redites : une structure thématique s'impose;

- le titre même du colloque doit être modifié car trop tourné vers le passé : la majorité des intervenants souhaite qu'il porte essentiellement sur la situation actuelle et à venir de l'informatique dans les B.U. ; titre provisoire proposé : " Quelle stratégie informatique pour les BU " ;

- sera faite une pré-publication soignée, détaillée et très pédagogique à l'intention des participants au colloque, présentant l'état de la situation actuelle et le problème des réseaux, et permettant ainsi de se consacrer plus longuement à l'étude d'une stratégie pour l'avenir ;

- l'objet essentiel du colloque est d'arrêter une stratégie, il sera centré sur la question de la stratégie à adopter pour la B.U. de demain;

- les bibliothèques concernées sont toutes les bibliothèques de recherche et non seulement les B.U. ; l'idée d'y associer la B.N. a même été émise;

- on profitera de la tenue de ce colloque pour lancer un "appel à documents" sur l'histoire de l'informatisation dans les bibliothèques et constituer ainsi un fonds spécifique.

* En résumé, la division thématique du colloque est la plus convenable; cinq grands thèmes sont retenus :

1) - les réseaux : leur mise en place
les problèmes d'organisation qu'ils entraînent (concurrence ou complémentarité)
la formation des utilisateurs
présentation de quelques réseaux, dont

RENATER

(J. Cea, M.R. Touzot)

2) - quelques modèles : des exemples de tentatives ayant échoué (où l'on pourra retrouver la partie historique);
des exemples de systèmes étrangers qui s'avèrent performants et qui pourraient être en France la voie de l'avenir;

(A. Giffard)

3) - marchés et marchands : l'évolution des marchés industriels (matériel, logiciels, durabilité des sociétés) ; déterminer

pourquoi il n'existe pas un vrai marché industriel pour les bibliothèques.

(P. Le Loarer, M. Comberousse)

4) - usages et usagers : définir les attentes des usagers vis-à-vis des services nouveaux qui leur sont proposés.

(J.M. Salaün)

5) - les enjeux et les stratégies : quelle stratégie adopter pour l'avenir ? Quels en seront les coûts ?
En profiter également pour tenter de chiffrer les besoins informatiques des B.U.

(D. Renoult)

Deux questions sont encore en discussion :

* la durée du colloque ; deux jours ne suffiront pas, il sera nécessaire de l'allonger d'une demi-journée ;

* le mode de choix des intervenants : vaut-il mieux faire un appel à candidatures ? Cette solution comporte des avantages certains, elle permet l'apport de personnalités nouvelles, mais n'est pas sans inconvénient, le premier d'entre eux étant la longueur de la procédure.

Une nouvelle réunion est donc nécessaire ; elle se tiendra le **12 mai 1992 à 14 h.30 à la DPDU**. Par la même occasion L. Klee soumettra au comité scientifique des propositions concernant l'organisation matérielle du colloque:

- la date devra être modifiée car le mois de mai est très chargé à Nice ; dates proposées : 17-19 juin 1993

9-11 septembre 1993

18-20 novembre 1993

2-4 décembre 1993 (date la plus probable)

- le lieu : une convention entre le Palais des congrès de Nice (ACROPOLIS) et l'Université est en cours d'élaboration, elle permettra d'obtenir à un tarif préférentiel la prestation des services d'Acropolis ; la location d'un auditorium de 750 places et d'un espace d'exposition de 1000 m² est envisagée pour la tenue du colloque.

Seront également traités les échanges (normes et formats), et plus particulièrement l'Echange Documentaire Informatisé (EDI) : dans cette perspective on s'intéressera au domaine industriel.

- les modèles

(Responsables : A. Giffard, P. Le Loarer)

Trois types sont déterminés :

- * modèles techniques
- * modèles d'organisation
- * modèles idéologiques, en particulier celui de la bibliothèque électronique, que l'on étudiera avec soin.

Lors de la réunion précédente on avait songé à étudier dans ce thème les expériences informatiques passées ; elles peuvent se retrouver dans le premier thème, sous la forme d'une analyse et d'un bilan des expériences passées.

- marchés et marchands

(Responsables : M. Pezeril, M. Comberousse)

Ce thème a été peu discuté. Les marchands devraient pouvoir s'y exprimer.

- usages et usagers

(Responsable : J.M. Salaün)

Traitera des réseaux, mais également de l'informatique dans la stratégie de la bibliothèque : l'élargir au prêt, à la numérisation.

- enjeux et stratégies

(Responsable : D. Renoult)

Ce thème se présentera comme une synthèse générale et une ouverture de perspectives vers l'avenir.

Le danger serait que ses conclusions soient considérées comme une sorte de marche à suivre : on l'évitera en y faisant participer des intervenants étrangers.

Un aspect prospectif pourra se retrouver dans les quatre premiers thèmes, sans être trop futuriste car il s'agit de faire le pont entre un monde encore traditionnel et un monde qui se modernise très vite.

Il faut également garder l'importance de l'expérience passée : chaque thème comportera une analyse de l'expérience et une partie prospective.

Enfin dans chaque thème seront évoqués les problèmes juridiques liés à l'évolution des techniques et des usages.

Le titre du colloque n'est toujours pas définitivement fixé. Il faut éviter de parler de "stratégie informatique pour les BU", mais plutôt de "l'informatique dans la stratégie des BU".

2) - Choix des intervenants et élargissement européen

* Chaque responsable de thème envoie à L. Klee une proposition argumentée de contenu et d'organisation de son thème. L'appel à communication se fera sur cette base.
Dernier délai : 25 juin 1992.

* les associations de bibliothécaires de différents pays européens seront contactées, pour trouver des intervenants dans les différents thèmes ainsi que des participants.

On pourra faire appel au DBI (Deutsches Bibliotheksinstitut, Allemagne), à la UCRLA (University, College and Research section of the Library Association - U.K.), au réseau de Florence ou au Catalogo Unico de Rome pour l'Italie, aux associations espagnoles, peut-être même aux associations américaines.

3) - La logistique

* Découpage du temps :

Rappel des propositions J. C ea - L. Klee :

- Pour chaque th eme :
- expos e de "l'invit e d'honneur" (maintenant pr esident de s eance), 30';
 - 3 ou 4 interventions de 15'
 - discussion (30')

Le tout entrecoup e de pauses de 30', occup ees par les d emonstrations des exposants .

Apr es discussion il est convenu de consacrer moins de temps aux exposants pour en donner plus  a la discussion au sein des ateliers, et de faire un d ecoupage moins rigoureux. **Pour le d etail, chaque responsable fera une proposition d'organisation de son atelier.** Le colloque sera prolong e d'une demi-journ ee : du mercredi midi au vendredi soir.

* Date :

Trois dates ont  e t e propos ees :

- 8-10 septembre 1993
- 17-19 novembre 1993
- 15-17 d ecembre 1993

La premi ere a  e t e retenue.

* Lieu :

L. Klee propose la tenue du colloque au palais des congr es de Nice, *Acropolis*, dans un amphith eatre de 750 places.

Apr es discussion il semble peu probable que le nombre de participants d epasse les 300 personnes (estimation : 150 des BU, une vingtaine des BM, 150 universitaires et marchands) : le colloque se tiendra plut ot dans l'amphith eatre *Herm es (Acropolis)*, 300 places.

Dans ce cas la date choisie pourra  e t e  a nouveau modifi ee.

Le lieu du dîner d'honneur reste à déterminer; on ne l'organisera pas à *Acropolis*.

*** Frais :**

L. Klee propose de fixer les frais d'inscription à 1000 francs. Après débat, il est convenu de revoir ce chiffre à la baisse (900 F).

Les frais des intervenants seront payés par les organisateurs ; estimation : 3500 francs par personne.

*** Publications :**

La nécessité d'une pré-publication s'impose, par contre l'utilité d'une publication d'actes est remise en question : si la pré-publication est soignée et détaillée, on peut se passer des actes du colloque.

Prochaine réunion : le 28 septembre 1992 à la DPDU.

Adresse du colloque :

Louis KLEE

Colloque "INFORMATIQUE/BU"

Parc Valrose B.P. 53

06101 NICE CEDEX 2

Tel. 93 52 99 97

Télécopie 93 52 99 95





9595919